

Lévis

6211-04-004

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président  
M. JEAN PARÉ, commissaire  
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE  
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT  
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION  
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES  
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 12**

---

Séance tenue le 6 février 2007 à 13 h 30

Domaine Franco  
555, route Campagna  
Saint-Henri

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2007	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LÉVIS .....	1
M. Jacques Levasseur	
M. DENIS BERNIER.....	15
ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES .....	23
Mme Hamida Hassein-Bey	
M. WILLIAM KEAYS.....	34
Mme MICHÈLE ROY ET M. RALPH NOCON .....	36
REPRISE DE LA SÉANCE	
DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES ET	
DE LA CAPITALE-NATIONALE .....	47
M. François Desbiens	
M. Philippe Lessard	
M. Pierre Lainesse	
M. Simon Arbour	
Mme SUZANNE ROCHON.....	66
M. MARIO FORTIER .....	72
ÉQUIPEMENTS EBM.....	76
M. Denis Montambeault	
Mme LISE LACHANCE .....	78
DROIT DE RECTIFICATION	
PROMOTEUR .....	86
M. Glenn Kelly	
Mme LOUISE MARANDA.....	88
M. JACQUES CÔTÉ.....	89

---

**SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2007**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LÉVIS**

5

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous invite à prendre place, messieurs dames, l'audience reprend.

10

J'invite l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis, APPEL, monsieur Jacques Levasseur.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

15

Bonjour monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Levasseur. On a lu votre mémoire évidemment, alors on vous écoute.

20

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

25

Alors l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis, l'APPEL, regroupe plusieurs citoyens de différents quartiers de Lévis. Nous avons comme objectif la protection de l'environnement humain, social et naturel de notre ville; conséquemment et logiquement pour nous, nous nous opposons à Rabaska et militons en ce sens depuis deux (2) ans et dix (10) mois.

30

Nous sommes de simples citoyens, mais des citoyens informés, alarmés par l'ampleur des sujets d'opposition, par le sérieux des doutes soulevés et la compétence des gens qui les soulèvent.

35

Dans le mémoire que nous avons présenté, nous avons choisi d'utiliser la méthode de commentaires et de réflexions à partir des faits lus et entendus au cours de la première partie des audiences publiques principalement.

40

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est admirable comme effort de synthèse.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

45

Merci. On va essayer d'insister sur des choses qui n'ont pas trop été abordées, s'il en reste.

50

Premièrement, la pollution atmosphérique. En matière d'atteinte à la santé par les polluants atmosphériques, la Santé publique de Montréal nous informe que les effets surviennent à des concentrations inférieures aux normes actuelles, et les études ne permettent pas d'identifier de dose-seuil sans effet.

55

Ce que ça veut dire, c'est que tous sont touchés; plus il y en a, pire c'est.

60

L'American Cancer Society nous précise qu'une augmentation de la concentration moyenne annuelle de certaines particules fines de dix microgrammes par mètre carré (10 µg/m<sup>2</sup>) est associée à une augmentation de la mortalité à long terme par maladie cardiaque de quatre pour cent (4 %), respiratoire de six pour cent (6 %) et par cancer de huit pour cent (8 %).

65

Le gouvernement canadien reconnaît que ces normes actuelles ne sont pas assez sévères, ne sont pas assez adéquates et il promet de les changer au cours des prochains mois et de les ajuster de façon très sévère. Donc il y a un danger ici.

70

Deuxième point, l'impact sonore. Même chose, les normes actuelles ne garantissent rien en matière de protection de la santé, nous a appris l'expert Richard Martin du DSP Chaudière-Appalaches en page 11 de mon mémoire et ici aussi, on procède actuellement à des révisions de ces normes.

75

Une chose est claire, avouée et certaine, c'est qu'en phase de construction, il va y avoir plusieurs dépassements significatifs de ces normes. Ce problème a été qualifié d'impact faible par le promoteur; il a été repris par Santé Canada qui considère, et je cite Santé Canada:

"Que ces données sont trop longues, trois (3) ans, pour être considérées temporaires et ainsi, justifier une réduction des impacts."

Le constat qu'il faut faire sur l'impact sonore, en page 13!

80

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13 "Constat...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 13, deuxième paragraphe, deuxième ligne "... humaine")**

Ça me semble inacceptable.

85 La sécurité, un phénomène complexe! La population retient quelques faits, quelques éléments, notamment que le projet veut s'implanter au coeur d'une zone habitée, que c'est un projet à risque, que les accidents surviennent et que le tout est imprévisible.

90 Le promoteur répond à cela que son projet va toujours respecter les normes de sécurité les plus restrictives qui existent. Plusieurs doutes et contradictions à ce sujet ont été soulevés pendant la première partie des audiences, nous en avons identifié trente (30) dans le mémoire, en page 13 et suivantes, tous plus troublants les uns que les autres.

95 Je voudrais vous en retenir trois (3) pour l'instant. Premièrement, il n'existe aucun critère de choix au Canada en matière de site, tout est laissé au promoteur.

100 Deuxièmement, aucune modélisation n'a été faite pour le projet Rabaska, en ce qui concerne la navigation sur glace, puisque c'est impossible de faire de telle modélisation. Ces propos viennent de Simon Pelletier, soi dit en passant.

105 Et troisièmement, la très importante norme CSAZ 276-01 qui régit les périmètres de sécurité est en révision présentement; elle sera modifiée, probablement modifiée en juin 2007, et je pense qu'elle va être plus restrictive qu'elle ne l'est présentement.

110 Le constat que nous faisons, c'est que le promoteur n'a pas fait la démonstration hors de tout doute que son projet incorpore les critères les plus sévères de sécurité. Si effectivement, ces critères étaient appliqués, le projet ne pourrait espérer être considéré, car plusieurs habitations se retrouveraient à l'intérieur des zones d'exclusion.

115 Les impacts psychosociaux, nous en avons parlé abondamment! Permettez-moi de revenir rapidement sur quelques faits. D'abord les recensements que notre association a faits! Cinquante (50) recenseurs pendant plus de quatre (4) fins de semaine ont rejoint deux mille trois cent soixante-deux (2362) personnes. Les chiffres sont constants, tels que mentionnés en page 20, de soixante-dix (70 %) à soixante-dix-huit (78 %) d'opposition.

120 Nous voudrions aussi rappeler au promoteur, quand il s'exclame qu'il ne sait pas sur quoi le référendum de Beaumont a porté, parce qu'il n'existait pas de projet, nous voudrions lui répéter qu'il avait fourni soixante mille dollars (60 000 \$) de budget pour le comité aviseur qui devait éventuellement mener à ce référendum.

125 Les élections municipales de Lévis en 2005 nous ont semblé comme une façon indiscutable de juger de l'acceptation sociale. Jean-Claude Bouchard qui a été élu dans le secteur visé s'est identifié depuis le début comme un chef de file des opposants. Et ce que vous devez savoir, c'est qu'en début de campagne, il a décidé de se présenter comme candidat indépendant, ceci, afin de se dissocier de tout parti, justement pour souligner hors de tout doute son opposition au controversé projet.

130 Je vous informe en passant que le candidat à la mairie le plus identifié à Rabaska était Jean Garon, parce qu'il était là quand le promoteur s'est installé.

135 Au niveau provincial, notre association est responsable de la publication d'un manifeste. La liste des signataires vous est fournie en annexe 2B, je crois, laissez-moi simplement mentionner les noms et les signatures impressionnantes de Jacques Languirand, Frédéric Back, Steeven Guilbeault, de Greenpeace et soixante (60) autres personnalités.

140 Santé publique qui est ici après-midi nous a apporté un sondage, je vais pas le commenter plus à fond, je vais leur laisser. Ce qu'on apprend de ce sondage-là, ce qui est clairement démontré, c'est que plus la population est rapprochée du site visé, plus sa connaissance du projet est élevée et plus son opposition grandit. Ceci est tout à fait à l'opposé des affirmations du promoteur qui explique le refus de son projet par une méconnaissance de celui-ci et qui base l'acceptation future de Rabaska par les citoyens par une augmentation de ces connaissances.

145 Nous affirmons en page 24 que le promoteur fait fausse route en prédisant l'augmentation d'acceptabilité sociale de son projet sur une meilleure connaissance.

Page 29, la transformation du caractère de l'île d'Orléans, rapidement! Nous trouvons, comme bien d'autres intervenants!

150 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 29, deuxième paragraphe, "Il est fort...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 29, troisième paragraphe, deuxième ligne "... et l'urbanisme")**

155 L'agriculture, un cri du coeur de la part de l'UPA! Moins de deux pour cent (2 %) des terres sont cultivables.

160 L'expert gouvernemental en termes d'agriculture nous a bien démontré qu'il fallait s'attendre encore une fois, advenant le projet Rabaska, à une déstructuration progressive et inévitable.

165 Un agronome s'est présenté devant vous plus tôt cette semaine pour vous démontrer qu'on raison de l'assèchement prévu des terres pour répondre aux besoins de Rabaska, l'agriculture serait en mode survie, non seulement en mode survie, mais en agonie, en agonie sèche, parce que les terres seraient devenues inexploitable.

170 Le site fluvial, page 34! Votre commentaire, monsieur Samak, a fait les manchettes "superbe et magnifique". Il rejoignait celui de Michel Yergeau, commissaire du BAPE en 79-80, que je vais citer:

"La majesté du paysage rejoint à coup sûr le coeur de l'homme et sa tête."

Voici ce qu'en pense l'étude d'impact de Rabaska en page 1:

175 "Les zones limitrophes au terminal Rabaska sont peu fréquentées et présentent un intérêt limité en ce qui concerne les attraits."

Pour le site fluvial, le promoteur propose des sites d'atténuation visuelle seulement, ce qui est en soi un constat d'impuissance. Robert Tessier, PDG de Gaz Métro, est d'accord avec ce constat, et je le cite:

180 "On a tout fait pour rendre l'endroit visuellement acceptable, pour le quai il n'y a rien à faire, le gaz ne se livre pas par sous-marin."

185 Donc on est en face d'un quai d'amarrage, d'une structure métallique de cinq cents mètres (500 m) sur pieux, de cent mètres (100 m) d'empierrement, d'une zone d'installations riveraines avec pompes, conduites, qui ne passeront jamais inaperçu, pour les quelques vingt-quatre (24) à trente-trois (33) heures de transbordement, en plus du méthanier, nous aurons les remorqueurs, la pollution sonore, la pollution visuelle, tout ça pour quelques jours de répit entre deux (2) transbordements.

190 Page 37, les émissions de gaz à effet de serre! Je voudrais remettre en contexte une citation du 2 février de Jean Charest à Paris et je le cite:

"Car si nous devons penser globalement, nous devons agir localement."

195 Localement, cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) de gaz à effet de serre, Lévis se classera bientôt dans le palmarès des plus polluants de la province de Québec.

200 Nous sommes rendus en page 45, la justification du projet selon le promoteur, trois (3) justifications!

Il faut nous soulager de notre double dépendance semble-t-il. Nous pensons que c'est plutôt une double vulnérabilité dont il faudrait parler si le Québec venait à dépendre de Rabaska pour son approvisionnement en gaz naturel.

205 La première vulnérabilité, c'est au niveau de la source d'approvisionnement que sont les pays exportateurs de gaz naturel réputés politiquement instables; et la deuxième vulnérabilité, c'est au niveau des contraintes supplémentaires exigées par l'ALÉNA.

210 Soulignons la réflexion du président du BAPE, monsieur William Cosgrove, sur cette sécurité d'approvisionnement face au projet de même taille que Rabaska d'Énergie Cacouna, et je cite monsieur Cosgrove:

215 "Il – Cacouna – n'augmenterait toutefois que marginalement la sécurité de l'approvisionnement du Québec, puisque le marché nord-américain du gaz est intégré."

Deuxième justification, une réduction des prix, cinq pour cent (5 %), peut-être plus. La réalité maintes fois exprimée par différents experts est un prix continental.

220 Encore une fois, monsieur Tessier vient à notre rescousse en affirmant devant le ministre Pierre Corbeil:

"L'avantage de ce terminal-là, ça n'aura pas d'effet immédiat sur le prix de la molécule, parce que le prix de la molécule, à toutes fins pratiques, c'est international.

225 Les commissaires du BAPE, d'Énergie Cacouna, se sont même permis de commenter les prévisions du projet Rabaska, et je les cite:

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 47, premier paragraphe, "Le marché...")**

230 **FIN DE LA LECTURE (Page 47, quatrième paragraphe, "... TransCanada Pipelines")**

Troisième point, favoriser l'atteinte de Kyoto! Il est question ici de la fameuse théorie de la substitution, soit le remplacement du mazout par le gaz naturel.

235 Rappelons d'abord et avant tout que la stratégie québécoise et le plan québécois en matière de changements climatiques reposent sur trois (3) volets principaux! Premièrement, l'amélioration de l'efficacité énergétique; deuxièmement, le remplacement des énergies non renouvelables, gaz naturel, charbon et pétrole par des énergies renouvelables; et troisièmement, dans un portefeuille des énergies non renouvelables, le remplacement du mazout par le gaz naturel.

245 Ce troisième volet est le volet vulnérable et incertain de la stratégie québécoise, nous a appris monsieur Marcel Gaucher du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Aucune garantie n'est donnée pour baser cette affirmation sur le nombre d'industriels qui vont accepter la hausse de prix que représente la conversion au gaz naturel.

250 De plus, selon ses propres études d'impact, le promoteur a besoin d'un taux de substitution de quatre-vingts (80 %) à cent pour cent (100 %). Rien ne semble moins sûr, donc sauf la réalité historique d'un prix toujours supérieur du gaz naturel par rapport aux autres combustibles fossiles.

Encore une fois, les commissaires du BAPE, pour le projet Énergie Cacouna, en sont venus aux mêmes conclusions, et je les cite:



255 "La Commission rappelle que la politique énergétique canadienne est basée sur les  
forces du marché, ce qui veut dire que les sources les moins coûteuses seront davantage  
exploitées."

260 Les solutions de rechange, en page 49! À notre avis, à l'Association pour la protection de  
l'environnement de Lévis!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 49, premier paragraphe, "La construction...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 49, dernier paragraphe, dernière ligne, "... supérieures")**

265

J'en arrive aux conclusions, il y en a trois (3) principales!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 50, premier paragraphe, "Nous affirmons...")**

270

**FIN DE LA LECTURE (Page 50, troisième paragraphe, "... Kyoto")**

Le sérieux et la quantité des doutes soulevés devant cette Commission méritent un temps  
de réflexion, dans le développement des terminaux méthaniers.

275

Nous souhaitons que ce temps soit utilisé pour mieux évaluer l'ensemble du  
développement du virage vert au Québec et la place des terminaux méthaniers dans ce virage  
vert, surtout à la lumière de l'évolution du dossier du projet Énergie Cacouna, le tout, considérant  
le coût humain et environnemental à la fois énorme et irréversible de ces investissements.

280

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 50, dernier paragraphe, "Enfin...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 51, fin)**

Merci.

285

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellente synthèse, excellent timing, alors ça nous donne le temps de vous poser  
quelques questions.

290

J'aimerais commencer par une mise au point. À la page 16, il y a une citation attribuée à  
mon cher collègue, monsieur Waaub, et j'aimerais apporter une correction, parce que la  
vérification a été faite, et le mot "irresponsabilité" qui apparaît à la page 16 a été dit  
"responsabilité".

295

Remplaçons le mot "irresponsabilité" par "responsabilité", ce serait plus conforme aux intentions et au sens de la citation. Et ça a été corrigé dans le verbatim dans la transcription DT4, page 74.

300 Alors c'est important de tenir note de ça.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

305 Je m'excuse, monsieur Waaub.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

310 Bien, il n'y a pas mal. C'était, effectivement, c'était comme ça. Alors voilà! Il y a aucun besoin d'excuse de votre part, mais la mise au point est nécessaire quand même à faire.

315 Vous avez évoqué, je commence ma question avec la question des engagements de Kyoto, vous avez évoqué les propos de monsieur Charest à Paris. Mais le Québec, d'abord si on prend l'exemple de l'Europe où il y a un engagement en tant qu'Union européenne, il y a une bulle autour de l'Europe, et l'engagement est à l'intérieur de cette bulle. Mais à l'intérieur, la répartition des charges est inégale. Le Portugal a le droit d'augmenter ses émissions, la Norvège aussi, etc.

320 Alors on peut imaginer une situation où la bulle canadienne, qui implique de rencontrer les engagements de Kyoto, sans discussion de la pertinence de ça, pourrait être à l'effet que le Québec pourrait augmenter ses émissions alors que le gros des émissions devrait se faire en Alberta, et que l'ensemble de l'engagement canadien rencontre l'engagement.

325 C'est vrai que nous avons au Québec un élément supplémentaire, c'est que le Québec a pris en tant qu'État, inter-État, à assumer les engagements de Kyoto, strictement parlant. Ça, c'est vrai.

330 Mais même à l'intérieur de ça, il pourrait très bien y avoir une situation où il y a une augmentation du secteur du gaz naturel compensée et même plus par des réductions dans le secteur de transport ou dans d'autres secteurs d'activité économique.

335 Il y a même la possibilité qu'il y ait augmentation qui est compensée par, je ne sais pas, par la subvention du projet de réimplantation des forêts à croissance rapide dans les régions équatoriales de la planète, parce que le problème est planétaire, peu importe ça vient d'où le CO<sub>2</sub>. Si on accepte les hypothèses.

Alors en ce sens-là, lues comme ça, les déclarations de monsieur Charest ne sont pas nécessairement en contradiction évidente avec l'éventuel projet.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

340

Cependant, elles ont un point encore plus important pour nous, parce que jusqu'à maintenant, sur le plan environnemental, ce qu'on a reproché au promoteur, en plus de ses quatorze millions de tonnes (14 M t) de gaz à effet de serre en tant que terminal méthanier, on lui a reproché de libérer une quantité égale à l'utilisation annuelle du Québec en gaz naturel, de

345

libérer cette quantité-là qui va être servie, toute prête à être utilisée aux Ontariens et aux Américains, donc retarder la prise de conscience de ces gens-là sur la réalité que l'on doit vivre présentement.

350

Il faut faire attention, il faut revenir surtout aux deux (2) premiers principes, aux deux (2) premiers volets, l'efficacité énergétique et se tourner plutôt vers les énergies renouvelables.

355

Et d'autre part, l'AQLPA nous a démontré et va nous démontrer encore ce soir, je voulais pas toucher à ce point-là, mais ça me fait plaisir de le faire, c'est que Rabaska contribuera d'une quantité égale à ses importations à la production de pétrole à partir des sables bitumineux, donc à l'augmentation anticipée de cinquante pour cent (50 %) des émissions de gaz à effet de serre au Canada d'ici 2015, soit plus de deux cent soixante-trois mégatonnes (263 Mt).

360

À ce titre-là, d'un point de vue continental, c'est tout à fait faux d'affirmer que Rabaska va aider l'atteinte des objectifs de Kyoto. Nous pensons que Rabaska contribuera plutôt à sonner définitivement le glas de l'atteinte de ses objectifs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

365

Et vous ne semblez pas non plus crédibiliser, vous ne semblez pas reconnaître aucun rôle de transition pour la filière gaz naturel donc dans vos analyses?

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

370

Bien, comme je disais tout à l'heure, oui, c'est hypothétique, c'est fragile, et c'est pas moi qui le dis, c'est monsieur Marcel Gaucher. On peut pas savoir dans quoi on s'embarque.

375

Alors de tout baser la justification de Rabaska sur ce volet très fragile là, je trouve que c'est un pari qui est très risqué, c'est un pari qui va même à l'encontre des lois du marché, parce que des industriels, qu'est-ce qui nous dit qu'ils vont accepter de payer un petit peu plus cher pour leur énergie simplement parce que le gaz naturel est disponible? Qu'est-ce qui va les motiver, ces gens-là?

380

Alors je trouve que c'est un pari risqué qui va contre les lois du marché. C'est mince pour appuyer tout ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Paré.

385 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

390 Dans un premier temps, j'ai une question d'information à vous poser, monsieur Levasseur. Vous faites allusion, à la page 25 de votre mémoire, à deux (2) requêtes juridiques qui sont en cours, la première par la Municipalité de Beaumont sur le Règlement 523 et la deuxième, par un groupe d'une centaine de citoyens contre la Ville de Lévis et Rabaska.

395 Pour l'information de la Commission, est-ce que dans les deux (2) cas, c'est un recours qui a déjà été déposé devant les tribunaux et si oui, est-ce que la Municipalité de Beaumont est demanderesse ou en défense là-dedans? J'aimerais que vous précisiez un peu.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

N'étant pas un homme de loi, j'ai un petit peu de difficulté à répondre à ça.

400 Je sais que les recours existent, je pense que la Municipalité de Beaumont va préciser un petit peu plus où ils en sont dans le processus juridique.

405 Étant participant avec les cent (100) autres citoyens de Lévis, je peux vous dire que le processus est amorcé, les témoins ont été entendus. Le juge doit se prononcer prochainement sur une phase de ce procès-là et on va vous dire quelque part dans les prochains mois.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

410 Bon. Nous évidemment, on pourrait avoir d'autres sources puisque c'est des documents publics, le cas échéant on pourra en prendre connaissance, mais dans celle dont vous êtes partie, vous avez demandé une requête, pouvez-vous en résumer en quelques mots la teneur? Qu'est-ce que vous avez demandé aux tribunaux?

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

415 Ça va être très simple, parce que je suis un des cent (100) et je suis peut-être le quatre-vingt-dix-huit (98), quatre-vingt-dix-neuf (99), j'ai pas beaucoup investi de temps dans ça, et mes propos n'impliquent que moi-même là-dedans, je vais peut-être me tromper.

420 Mais on conteste le fait que la Ville de Lévis ne s'occupe pas plus que ce qu'elle fait présentement de nos droits civiques. On conteste le fait qu'elle est trop permissive envers le promoteur et qu'elle laisse aux citoyens l'obligation de se défendre. Et on veut s'assurer

qu'advenant un changement de zone, les citoyens vont avoir le droit de se prononcer sur ce changement-là.

425

Et ça, monsieur Samak, c'est un petit peu la réponse que je voulais vous offrir pour la question que vous nous présentiez la semaine dernière, de quelle façon on peut évaluer l'acceptation sociale à ce projet-là!

430

Bien moi, je propose de regarder du côté de la loi, la Loi sur les changements de zonage. En décembre 2005, à Lévis, dans le secteur ouest à Saint-Nicolas, si je ne me trompe pas, il y a eu un vote pris dans une population, parce qu'on pensait établir un hôtel dans un quartier. Alors ils ne sont pas venus nous demander la permission, ils ont fait une vérification auprès de la population, et c'est ce vote-là qui a clos la discussion.

435

Alors monsieur Paré, c'est un peu ça qu'on veut protéger, on a peur d'un certain court-circuitage à ce niveau-là.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

440

Bien. Deuxième question! Vous considérez qu'un gazoduc passant à Cacouna, le cas échéant, serait plus avantageux même financièrement qu'une liaison gazoduc ici.

Pouvez-vous élaborer un petit peu là-dessus?

445

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

En fait, ce serait moins avantageux financièrement pour les promoteurs, mais pour la population, pour l'environnement, ce serait plus avantageux. C'est un petit peu ça que je dis.

450

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Ça, je vous entends là-dessus, mais c'est parce que vous avez utilisé le mot "plus avantageux financièrement" aussi, en disant peut-être que c'est pas nécessairement le promoteur qui fait de l'argent, mais vous avez quand même dit que ce serait financièrement...

455

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Alors, je voulais dire à ce moment-là, c'est moins dispendieux. Les investissements étaient moins importants que l'investissement du huit cent quelques millions pour le terminal méthanier. Selon moi.

460

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

C'est-à-dire, bien là, vous excluez le terminal Gros-Cacouna?

465

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

470 Bien, je l'inclus comme dépense de base déjà admise, déjà acceptée par les promoteurs de l'endroit, et je me dis que si on veut desservir encore plus, ce serait moins dispendieux de considérer ce gazoduc-là, qui va devoir être construit de toute façon semble-t-il, que de recommencer la construction d'un deuxième terminal méthanier au complet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

475 D'accord, merci.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

480 Je m'excuse de pas être clair, ça m'arrive souvent.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Non, non, pas du tout, au contraire. On est là pour clarifier les choses.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

485 Si ça vous arrive souvent, ça m'arrive plus souvent qu'à mon tour!

Monsieur Waaub.

490

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

495 Votre association s'appelle l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis, pourquoi pas Lévis-Beaumont?

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Parce qu'on a été formé directement en réaction au projet Rabaska il y a deux (2) ans.

500

Au début, le projet était à Beaumont, il était bien défendu par la Coalition Rabat-joie de Beaumont, et lorsqu'il a été déplacé à Lévis, on a eu l'impression qu'il fallait que des gens de Lévis prennent le dossier, accompagnent les gens de la Coalition Rabat-joie. Ça prenait des gens de la place.

505

Donc on a voulu tout de suite identifier notre appartenance à la ville de Lévis, et ça nous donnait la possibilité d'avoir un acronyme qui disait quelque chose aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

510 D'accord. Il me reste, monsieur Levasseur, de vous remercier pour l'effort et le temps que vous avez mis en votre nom personnel et au nom du groupe APPEL.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

515 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

520 Et comme j'ai dit déjà à quelques reprises, le côté faits, l'aspect factuel du dossier, c'est probablement l'aspect le plus facile pour nous, on va tirer les conclusions qui s'imposent. Et s'il y a des conflits de faits, on va résoudre ça.

525 Et le reste est l'aspect non factuel qui est tributaire d'une dynamique sociale, communautaire, économique, énergétique, planétaire même, continentale, etc., c'est là où faire communiquer les faits avec ces aspects, ça va être le travail...

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

530 Est-ce que vous me permettriez une dernière remarque, monsieur Samak? C'est sur l'Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

535 Allez-y.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

540 J'ai fait une demande, le 15 décembre, que vous avez accepté de reconduire, de faire venir les études d'approbation d'Hydro-Québec envers ce projet-là.

545 C'est quand même quelque chose d'important, c'est du jamais vu et les quelques lignes d'Hydro-Québec pour approuver l'étude dite préliminaire – et là, je cite le document d'Hydro-Québec, préliminaire, c'est quoi, ça veut dire un document qui prépare un autre plus important – je trouve que c'est pas beaucoup pour rassurer la population.

J'ai toute confiance dans l'Hydro-Québec, comprenez-moi bien, j'aimerais avoir l'occasion de toucher des études rassurantes et étoffées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

550

Là, vous parlez de la sécurité des lignes de transport qui traversent...

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

555

De l'ensemble des installations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

560

Oui. On va faire tout ce qu'on peut pour accéder à votre demande.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

565

Merci. C'est dommage, on pourra pas les commenter, mais je pense qu'on peut continuer d'échanger avec vous si jamais ça sort?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

570

Par écrit, il y a une date qu'on a donnée. Vous savez que notre mandat, il a une date butoir, 4 avril. Donc à un certain moment donné, il faut qu'on cesse, il faut mettre une limite à notre capacité de recevoir et d'intégrer correctement des communications par écrit.

575

Mais à l'intérieur de cette date limite, évidemment, les canaux de communication sont ouverts. Et ils resteront ouverts par ailleurs jusqu'à la fin, on est en mode d'enquête, alors si quelque chose vous semble, par rapport à un citoyen, très pertinent par rapport au dossier, évidemment on va le recevoir.

580

Mais en ce qui concerne l'élaboration d'opinions, la date est le 25 février. D'ici là, on va continuer à examiner la pertinence de poser davantage des questions en ce qui concerne la sécurité des lignes transfluviales.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

585

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

590

Je vous en prie.

---



**DENIS BERNIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

595

Monsieur Denis Bernier s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Bernier.

600

**PAR M. DENIS BERNIER:**

Bonjour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

605

On vous écoute.

**PAR M. DENIS BERNIER:**

610

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, pourquoi s'intéresser à un projet tel que celui qui nous occupe présentement! Pour plusieurs raisons dans mon cas.

615

Premièrement, en tant que personne. Je suis ingénieur de procédé de formation, communément appelé ingénieur chimique, et j'ai obtenu mon diplôme de l'Université Laval. J'ai oeuvré dans le domaine de l'environnement depuis 1991. J'ai aussi une maîtrise en gestion de l'environnement obtenue auprès de l'Université de Sherbrooke.

620

Je suis citoyen de Lévis depuis 1993 et plus particulièrement, ma famille et moi habitons le secteur de la Martinière depuis quatre (4) ans. Eh oui, un ingénieur peut aussi avoir une famille!

Voici donc les raisons de mon engagement personnel à bien connaître le projet Rabaska.

625

La raison numéro 1, ma fille.

La raison numéro 2, mon fils. Vous m'excuserez pour la piètre qualité de la seconde photo, mais vous savez, l'échographie a encore ses limites!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

630

Je crois qu'on est en train de faire la première fois un sonographe qui est présenté dans une commission du BAPE, et il est très bien accueilli aussi!

**PAR M. DENIS BERNIER:**

635

L'annonce de ce projet, dans mon voisinage, a suscité beaucoup d'inquiétudes au sein de ma famille et de ma communauté. Étant concerné par ce fait et ayant comme activité professionnelle la réalisation d'outils de conformité environnementale auprès d'entreprises et d'industries de tout gabarit, de la PME au complexe minier, j'ai décidé de me renseigner et pas seulement de lire les grands titres.

640

J'ai participé à presque toutes les rencontres publiques tenues dans le cadre de ce projet, autant celles tenues par le promoteur que celles tenues par ma ville et même les rencontres tenues par les groupes d'opposition.

645

J'ai lu l'ensemble de la documentation produite par le promoteur et j'ai aussi été visiter deux (2) sites de stockage de GNL. Des questions, j'en ai posé, car je me devais de répondre aux questionnements de mon entourage en ce qui a trait aux aspects du respect des normes environnementales et de la sécurité des installations tant portuaires que terrestres.

650

Messieurs, voici mon constat! Le projet, tel que présenté dans l'étude d'impact, est conforme à toutes les lois et règlements en vigueur en matière d'environnement.

655

Pour ce qui est de la sécurité des installations, encore là, j'ai posé beaucoup de questions et parfois très pointues, lors de mes rencontres aux divers sites visités et auprès du promoteur. Les réponses obtenues, l'historique de ce type d'industrie ainsi que l'ensemble des choses que j'ai pu voir sur ces sites me permettent d'être rassuré et donc de rassurer ma famille.

660

Est-ce que le projet peut être encore bonifié? Oui, sans aucun doute. Mais seulement dans une vision d'intégration respectueuse d'un citoyen corporatif responsable.

665

Petit commentaire! Selon moi, nous ne pouvons pas appeler ce type d'installation, quoique imposante, une industrie lourde. Le procédé mis en cause ici est simple et les infrastructures requises ne sont pas complexes.

670

Dans mon mémoire, j'aborde plusieurs points de nature environnementale, tels que la mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution, l'instauration d'un système de gestion des matières résiduelles visant la réduction à la source et la mise en valeur des résidus et l'intégration de toits verts dans le design architectural.

675

Mais permettez-moi, messieurs, de mettre en lumière une autre facette du gaz naturel que je crois importante ici de souligner. Dans un contexte mondial où les scientifiques de partout nous confirment l'impact de nos modes de vie sur le climat, il nous faut changer nos paradigmes et être visionnaires responsables.

Le gaz naturel pour les véhicules! Le gaz naturel au Québec, et plus particulièrement dans notre région, on se doit de saisir l'opportunité d'acquisition de savoirs et de création d'une chaire en efficacité énergétique apportée par ce projet, pour mettre en oeuvre une stratégie de gestion du transport responsable et durable.

680

Beaucoup ont parlé de mettre la bonne énergie à la bonne place. Je crois que les équipements municipaux, tels que les autobus, pourraient être convertis facilement au gaz naturel véhicule, le GNV. Pourquoi, voici quelques raisons!

685

Premièrement, le GNV est non polluant. Les autobus équipés au GNV sont reconnus pour étant plus silencieux que les autres autobus. Le gaz naturel véhicule réduit par ailleurs les vibrations, donc améliorant le confort des voyageurs et des conducteurs. C'est le carburant composé de gaz naturel comprimé à deux cents (200) bars, il est d'ores et déjà conforme aux normes les plus exigeantes internationales en matière d'émissions de polluants.

690

C'est un gaz non explosif de par sa composition chimique et son taux de compression. Les autobus adaptés ont une autonomie entre quatre cents (400 km) et cinq cents kilomètres (500 km), donc ils peuvent facilement revenir à tous les soirs à leur point d'ancrage. C'est excellent pour la longévité des moteurs, donc les autobus pourraient vivre plus longtemps.

695

Ça émet, lors de la combustion, vingt-cinq pour cent (25 %) moins de CO<sub>2</sub> qu'un véhicule équivalent fonctionnant à l'essence, dix pour cent (10 %) de moins qu'un véhicule fonctionnant au diesel. Ça émet moins d'oxyde de carbone, d'hydrocarbure, d'oxyde d'azote et des particules.

700

Ça permet de supprimer les odeurs et les fumées noires souvent associées aux autobus.

Les prochains autobus de Lévis, pourquoi pas comme celui-ci? Ou celui-là. Voire même avoir des navettes pour être capable de faire les circuits dans le Vieux-Lévis ou dans les autres secteurs en revitalisation.

705

Mais pourquoi transformer la flotte d'autobus, eh bien, pour permettre de faire le pont avec l'énergie que plusieurs appellent l'énergie du futur, soit l'hydrogène.

710

Cependant, ce combustible a déjà eu mauvaise presse. En 1937, le dirigeable Hindenburg a pris feu faisant plus de trente-cinq (35) morts et des blessés.

Point à noter, il y a pas eu d'explosion, c'est pas l'hydrogène qui a été le problème, il y aurait eu le même problème avec l'hélium.

715

Oui, l'hydrogène sera sûrement l'énergie du futur. Cependant, cela ne sera pas vrai avant un horizon de vingt (20) à trente (30) ans. Dans l'intervalle, un projet comme Rabaska et la maîtrise du savoir-faire gazier peut être mise à profit afin d'utiliser les possibilités d'ajout d'hydrogène dans le GNV jusqu'à une concurrence de vingt pour cent (20 %).

720 Cet apport réduit encore là les émissions atmosphériques générées qui sont émises lors de la combustion.

725 Nous avons la chance de compter sur la production d'hydroélectricité et donc, par un processus d'électrolyse, nous pouvons produire de l'hydrogène de façon respectueuse de l'environnement et cela dit, il serait aisé d'installer un site d'approvisionnement mixte pour nos véhicules municipaux.

730 Les études réalisées dans le cadre du projet Althytude démontrent la faisabilité de ce projet. Ce projet réalisé en France vise la démonstration de l'utilisation de ce type de mélange dans les autobus.

735 Vous voyez ici un extrait d'un rapport récent, décembre 2006, montrant que la vitesse de propagation du gaz dans la chambre de combustion est plus grande et que la qualité de la combustion est améliorée avec l'ajout d'hydrogène dans le gaz naturel véhicule. Le gaz naturel peut servir de catalyseur dans la mise en oeuvre d'une stratégie de transport durable.

740 Vous voyez ici un schéma type, donc on fabrique de l'hydrogène à partir d'un neutraliseur, on le compresse, on fait du stockage, on l'ajoute à un pourcentage variant entre zéro (0 %) et vingt pour cent (20 %); présentement, ça existe mais à huit pour cent (8 %). Il y a une distribution et on alimente nos véhicules municipaux.

745 Alors encore là, pourquoi les véhicules municipaux, parce qu'ils reviennent à tous les soirs dormir au bercail.

745 En Norvège, la compagnie Statoil a eu la vision d'instaurer des sites de station de ce type-là, donc hydrogène et gaz naturel qui font commun et en août 2006, c'est officiellement le premier qui a été mis en Norvège, la compagnie Statoil.

750 Pourquoi pas être prêt quand l'hydrogène sera disponible un peu partout? Que ce soit à des stations de ce genre ou produit par des piles à combustible tel que démontré par monsieur William Grove en 1939.

755 Alors le savoir-faire québécois pourrait continuer à rayonner de par le monde. Juste donner un avant-goût! Bombardier a designé cette petite moto unicycle basée sur l'hydrogène par pile à combustible.

Je vous ai présenté ici l'essence de mon mémoire ou devrais-je dire, le GNL de mon mémoire. Car moi, je le dis, oui, merci dans ma cour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

760

Merci beaucoup monsieur Bernier. Vous comprenez pourquoi monsieur Bernier est ingénieur de procédé et de transformation communément appelé ingénieur chimiste!

Monsieur Paré.

765

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

770

C'est parce que je vous ai entendu utiliser une expression, une sorte de qualification, l'expression d'un souhait en disant "l'intégration respectueuse d'un citoyen corporatif responsable".

Je vous avoue que je m'attendais un petit peu à ce que vous élaboriez là-dessus, parce que vous avez pris soin, après avoir dit que vous considérez le projet Rabaska comme acceptable, d'y mettre cette condition, et vous avez utilisé cette expression-là.

775

Pouvez-vous élaborer là-dessus?

**PAR M. DENIS BERNIER:**

780

Bien, dans mon mémoire, j'ai amené certains points qui, d'après moi, méritaient une attention particulière. Et si la mise en oeuvre, telle qu'écrite dans mon mémoire, vous comprendrez que le mémoire n'est pas ma présentation, si la mise en oeuvre de ces points-là est faite, jumelée à ce que moi j'ai eu comme discussions avec le promoteur et avec les autres intervenants alentour, ça va démontrer que le promoteur continue à avoir un certain souci de la qualité d'intégration de son projet dans le milieu.

785

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

790

OK, mais pour pousser peut-être un petit peu là-dessus! Vous dites vous-même que vous êtes un résident de la Martinière, donc on peut tous visualiser ce site-là, on est vraiment à proximité du lieu. Est-ce que vous considérez qu'un usage comme celui-là peut effectivement s'intégrer dans ce type d'environnement, compte tenu de ses caractéristiques, et des résidences qui s'y trouvent?

795

En d'autres termes, que c'est compatible vraiment à un usage comme celui-là dans ce secteur-là?

**PAR M. DENIS BERNIER:**

800

À la lumière des commentaires de la mairesse qu'elle a faits récemment, à savoir que ce serait le seul type d'industrie qui serait là, que le zonage permettrait ça et uniquement ça, à la

lumière de l'accessibilité au fleuve que le promoteur amène, que le Parc de la Martinière qui est à côté qui est à développer aussi pour permettre une accessibilité au fleuve, et donc de relier ces deux (2) points-là, moi, je pense que oui.

805

C'est un endroit, bon, la dissimulation, c'est quand même un pas, on l'a pas caché à cent pour cent (100 %), c'est infaisable, on pourrait pas les mettre souterrains, mais je pense que l'effort est là.

810

Je le mentionne dans mon mémoire que si lors des sondages, la réalisation des travaux, on peut l'abaisser, il faut pas hésiter, il faut abaisser encore plus ces réservoirs-là. C'est pas deux (2) sondages qui nous donnent cent pour cent (100 %) d'information, la géologie et l'hydrogéologie étant ce qu'elle est, elle a ses limites.

815

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

D'accord, ça répond à ma question.

820

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes la première personne qui évoque un lien possible qui serait bénéfique entre gaz naturel et filière de transport terrestre. Et il est vrai, il y a des observateurs qui l'ont dit, la Norvège et l'Islande se sont données une sorte de corvée nationale pour s'affranchir de tout brûlage éventuellement de combustible fossile en faisant la transition avec l'économie de l'hydrogène.

825

Et on dit également que le Québec, peut-être la Colombie-Britannique aussi sont très bien placés pour avoir une sorte de corvée triangulaire, fabrication d'autos à pile combustible, production de l'hydrogène par hydroélectricité, et un réseau de distribution sous forme de station de services.

830

On l'a dit à plusieurs reprises depuis dix (10) ans. Mais alors, vous venez avec l'idée, le rappel est de mise...

835

**PAR M. DENIS BERNIER:**

Juste vous rappeler que présentement, les prédictions montrent que la consommation d'hydrocarbure, les produits pétroliers, va augmenter du double d'ici 2050 et donc encore soixante pour cent (60 %) va venir de l'hydrocarbure pétrolier, il y a juste quarante pour cent (40 %) qui va être par l'hydrocarbure hydrogène. Il faut se préparer aujourd'hui pour être prêt demain.

840

C'est ça être visionnaire, être prévoyant, bon père de famille.

845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Waaub, vous avez une question!

850 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Oui, je voulais revenir aussi sur ces questions que vous avez justement eu le privilège d'amener, donc sur la question du gaz naturel pour l'utilisation dans les véhicules. En fait, ce qui coûte très cher, d'après ce que les Européens ont eu à vivre comme expérience, c'est le réseau de distribution et la transformation des véhicules.

855

Évidemment, on a quand même pas mal de retard dans ce domaine-là. Et de toute manière, est-ce que ça vaut encore la peine d'assumer ces coûts-là si, de toute façon, on passera à un autre carburant par la suite? Ça, c'est ma première question.

860

Parce que c'est quand même des coûts d'infrastructures publiques, enfin, qui vont être assumés par la collectivité dans les coûts du carburant, de toute façon.

**PAR M. DENIS BERNIER:**

865

Dans une vision de mettre des stations de ce genre un peu partout au Québec?

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Oui, au Québec.

870

**PAR M. DENIS BERNIER:**

Le point que j'amène présentement, c'est le point d'utilisation dans les véhicules municipaux. Donc, c'est pas un réseau de distribution, c'est un point de distribution.

875

On parle de fabriquer l'hydrogène par électrolyse, les équipements aujourd'hui, on n'a pas à les inventer, ils existent, les stations de grand gabarit existent, on pourrait permettre de fabriquer sur place l'hydrogène à partir d'hydroélectricité et non pas de gaz naturel comme un peu partout en Europe. Ils font après ça la séquestration du gaz CO<sub>2</sub> pour être capables de le réinjecter dans les puits. Non, nous, on a un avantage, on le fait à partir d'hydroélectricité.

880

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Mais je comprends que pour que ce soit une véritable solution, il faudrait pas que ça se limite quand même aux transports publics qui sont relativement marginaux dans les émissions totales.

885

**PAR M. DENIS BERNIER:**

890 Mais c'est sûr que si le savoir-faire est développé ici, on a, je pense que le promoteur a dit qu'il allait investir dans une chaire sur l'efficacité énergétique, pourquoi pas l'utiliser.

Il y a des ententes avec la cité de transport pour fournir des sous, est-ce que ça pourrait pas servir à démontrer la faisabilité dans un climat comme le nôtre, parce que souvent, le frein  
895 qu'on va mettre, c'est, bien, vous savez, chez nous, c'est pas pareil, donc on doit le démontrer, bien que la Norvège se rapproche.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

900 Mais de toute façon, la première validation se fait toujours au niveau des bus, c'est ce qu'on a fait avec le gaz naturel et l'hydrogène en Europe.

**PAR M. DENIS BERNIER:**

905 Et ils investissent plusieurs dizaines de millions d'euros par année pour ces projets-là présentement en Europe, avec un objectif d'être plus autonomes d'ici 2009.

Non, on n'est pas à la remorque; on serait, oui, peut-être dans un des wagons de queue, par ailleurs on serait dans le train.

910

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Il y a quand même deux (2) choses, il y a l'élément gaz naturel, puis il y a l'élément hydrogène que vous avez amené comme énergie du futur.

915

Dans l'énergie de l'hydrogène, enfin, l'utilisation de l'hydrogène comme carburant, il y a quand même une problématique qu'on a mentionnée, monsieur Samak aussi, la Colombie-Britannique, le Manitoba pourquoi pas, le Québec, la Norvège, les importants producteurs d'hydroélectricité sont bien placés, mais l'enjeu à l'échelle mondiale de l'hydrogène, c'est  
920 l'industrie nucléaire.

Parce que la seule façon de produire de l'hydrogène de façon...

**PAR M. DENIS BERNIER:**

925

Selon le débat!



**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

930 Bien, la seule façon de produire de l'hydrogène de façon en masse pour beaucoup de carburant, c'est d'utiliser la centrale nucléaire en fonctionnement de base pendant la nuit pour produire de l'hydrogène.

Bien, ça pose une autre problématique évidemment.

935

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais on va pas aller là! Limitons-nous à l'hydrogène et non pas au nucléaire.

940

**PAR M. DENIS BERNIER:**

Mais je pense que mon point là-dedans est, pouvons-nous utiliser ce projet-là comme étant un pont entre deux (2) situations qui, demain, vont nous amener à utiliser l'hydrogène comme carburant?

945

Aujourd'hui, les dernières études que j'ai lues tendent à démontrer que oui, nous permettent d'apprendre à utiliser ce carburant-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

950

D'accord. Alors monsieur Bernier, votre fille est heureuse qu'elle aura un petit frère bientôt?

**PAR M. DENIS BERNIER:**

955

C'est elle qui a décidé de la couleur de la chambre et du nom!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

960

Très bien. Merci monsieur Bernier, très apprécié.

---

#### **ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES**

965

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite la Zip, Zone d'intervention prioritaire de Québec et Chaudière-Appalaches, en l'occurrence madame Hamida Hassein-Bey.

970

Bonjour madame.

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

975 Bonjour et merci de nous permettre d'exprimer surtout nos préoccupations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

980 Allez-y, on a lu votre mémoire, alors allez-y avec les points saillants.

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

985 Puisque vous avez notre mémoire, vous m'excuserez, je vais passer très vite certains acétates, parce qu'on savait pas que j'avais dix (10) minutes.

Alors la ZIP, c'est un organisme de concertation qui regroupe des membres qui proviennent de tous les milieux et des citoyens.

990 Donc notre territoire d'intervention est grand, de la côte de Beaupré, Bellechasse, Portneuf, Lotbinière, l'île d'Orléans.

995 Notre mandat, on est impliqué dans le programme Saint-Laurent, avec quatorze (14) autres ZIP, en fait, treize (13) autres avec la nôtre. C'est impliquer et sensibiliser les communautés riveraines dans la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve, organiser des consultations et faire un plan d'action.

1000 On a plusieurs projets, on a fait beaucoup d'actions de terrain, je vais passer vite, des parcs à Saint-Antoine, on a fait des plans aussi et des études, des tables de concertation, c'est ce qu'on priorise comment on travaille avec les gens.

1005 Au niveau de la consultation de Rabaska, depuis 2004 on a essayé de comprendre le projet. On a rencontré le promoteur, on a rencontré des membres chez nous favorables, d'autres qui sont défavorables, d'autres intervenants, et on conclut que le projet d'implantation d'un terminal méthanier est un projet qui est très complexe pour nous et que nous attendons du BAPE, que le BAPE et les gouvernements assument leurs responsabilités et qu'ils mettent l'expertise adéquate pour statuer sur la recevabilité du projet.

1010 Tandis que nous, on va beaucoup plus discuter des préoccupations et des critères importants à considérer.

Comme ZIP, on est un organisme pour la mise en valeur, la réhabilitation et la conservation du fleuve Saint-Laurent. Donc ce sont les usages et l'accessibilité du fleuve, nos préoccupations, l'habitat de la faune et de la flore, les paysages naturels et bâtis.

1015 Si je parle d'accessibilité publique, on a essayé de voir qu'est-ce qui se passe dans la région. Dans les années soixante-dix, on a perdu goût au fleuve Saint-Laurent parce qu'il y a eu des enrochements, la pollution.

1020 On a perdu des plages, et une des plages symboliques dans la région, c'est la plage de l'Anse-au-Foulon.

Il y a eu privatisation des berges, enrochement des berges.

1025 Mais depuis les années quatre-vingt, il y a beaucoup d'investissements massifs qui sont consacrés pour le retour au fleuve et les usages perdus. On a des stations d'épuration, des lois qui ont été adoptées pour protéger le milieu.

Nous avons eu des pistes cyclables, la piste cyclable du Littoral de la rive sud, douze kilomètres (12 km) où on a découvert vingt (20) accès publics.

1030 L'anse Gilmour qui est un milieu naturel qui est resté à l'état naturel. On a eu des projets du quatre centième, il y a beaucoup d'investissements qui sont donnés pour l'accès public.

1035 Maintenant, le thème, c'est redonner le fleuve aux citoyens. On va investir cent cinquante millions de dollars (150 M\$) pour la rivière Saint-Charles, pour l'assainissement et se réapproprié aussi la rivière.

On a un potentiel de plages, que ce soit la plage Jacques-Cartier ou à l'anse Tibbit.

1040 D'autres projets qui sont en développement, développement d'un sentier maritime qui est en négociation pour le moment, des kayakistes. On a aussi, même nous, un projet pour l'île d'Orléans. Le projet de Parc de la Martinière. Des navettes fluviales sur le fleuve, pas des navettes de transport mais sur le fleuve, ce qu'on voudrait pour le quatre centième. Un projet de plage.

1045 Il y a finalement beaucoup d'usages qui se retrouvent au niveau du fleuve Saint-Laurent. Des croisières, navigation de plaisance.

1050 Alors compte tenu de tous ces projets d'accès du fleuve et des usages, on veut que la Commission s'assure que Rabaska tienne compte de l'augmentation prévisible des usages récréatifs bien sûr et que les éléments qui sont importants à considérer, c'est la sécurité, l'achalandage, la cohabitation du méthanier avec les autres usages reliés au fleuve. Il y a même le canot à glace, ça, c'est une dernière photo de ce qui s'est passé dimanche passé, la traversée.

1055 Le BAPE doit s'assurer aussi du maintien des usages reliés au fleuve et à l'eau, de la sécurité de la population et des usagers, que le quai proposé ne soit pas une entrave aux usages reliés à l'eau.

Et on s'est dit que si la sécurité est là, c'est certain qu'on voudrait pas avoir un quai qui finalement barricade le fleuve. Il faudrait profiter pour avoir un quai qui est ouvert à l'accessibilité publique si la sécurité est là.

1060

Donc on a mis des images qui permettent une esplanade au niveau du fleuve.

Pourquoi c'est si important, parce que la privatisation des berges, elle existe, même autour du site de Rabaska. Il y a une seule place, la plage de la Martinière, et c'est écrit "accès interdit au public", donc c'est pour les résidents.

1065

Donc c'est important de garder l'accessibilité publique au fleuve.

Maintenant, concernant l'intégrité écologique! Pour nous, il y a des lois qui existent, et le promoteur doit s'y conformer, notamment la loi, le Règlement sur les habitats fauniques et la Loi sur les pêches. Donc ce sont les gouvernements qui doivent voir si le promoteur doit respecter, et il doit respecter ces lois, surtout pour la compensation d'habitats de poissons.

1070

Mais ce qu'on demande, que le BAPE considère peut-être un site pour la compensation d'habitats de poissons, c'est l'anse Gilmour et l'anse aux Sauvages. Pourquoi! Parce qu'on s'est rendu compte que ces anses sont en train de se privatiser, il y a même un promoteur, on a demandé s'il avait le droit, qui va privatiser cinq cents mètres (500 m) de berge. On sait pas comment qu'il fait.

1075

Alors nous, on pense que s'il y a vraiment la compensation d'habitats de poissons, pourquoi pas ici, pour consolider. Il y a des parcs...

1080

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Un promoteur de quel projet, madame?

1085

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

Je dirais, s'il y a la compensation d'habitats de poissons...

1090

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, vous évoquez un promoteur...

1095

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

Le promoteur qui développe...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1100

C'est un développement de quelle nature?

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1105

Cinquante-huit (58) logements.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1110

Un développement domiciliaire?

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

Domiciliaire.

1115

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1120

Parce qu'il y a des sites qui faut qu'ils soient choisis pour la compensation d'habitats de poissons et nous, on propose ce site-là pour sauver ce site-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1125

D'accord.

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1130

Pour les paysages, alors, j'ai entendu un peu le débat qui s'est fait sur les paysages, je vais vous dire que depuis 95, on a cette priorité.

Il y a aucune étude pour le moment, pour la simple raison que l'étude de paysage est considérée comme du domaine subjectif, de perception et pas du domaine scientifique.

1135

Nous, on a essayé de faire une étude sommaire dernièrement, pour comprendre un peu les paysages des rives de Lévis, pour le projet Rabaska, là où il va s'implanter. C'est certain que le paysage, c'est un aspect naturel, c'est surtout l'agriculture qui est là.

1140

Et ce qu'on s'est rendu compte que de plus en plus il y a bien sûr un développement qui se fait le long du fleuve avec de très grosses maisons, d'ailleurs on a pris une photo de ces

grosses maisons qui sont dans un milieu agricole, alors c'est certain qu'il faut absolument protéger, je dirais, le caractère naturel du site. C'est ce qu'on propose.

1145 Et on doit s'assurer d'une intégrité, d'une intégration visuelle et architecturale du quai et des installations. Si le projet est recommandé, c'est certain qu'il faudrait une intégration architecturale. Et même, on demande qu'il y ait un concours d'architecture qui se fait et qu'il y ait des architectes et des architectes paysagistes qui s'intéressent un peu au site, au lieu, parce qu'on s'est rendu compte que même l'étude d'impact, il y avait aucun architecte qui était là-  
1150 dedans, ni un architecte paysagiste.

Puis il a quelqu'un, un membre, qui nous a donné une photo, il dit, écoutez, il y a un château d'eau qui se trouve au bord de la rivière Saint-Charles, on dirait pas un château d'eau, pourquoi on fait pas vraiment un effort pour proposer une autre façon de voir je dirais  
1155 l'architecture, pourquoi ne pas faire d'efforts. Et on a pris d'autres châteaux d'eau, on peut avoir aussi dans les châteaux d'eau, on a pris les châteaux d'eau parce qu'il y en a partout, un château d'eau à gauche qui a été donné, le contrat a été donné à un sculpteur, et un château d'eau à droite qui a la même fonction mais qui est mal intégré.

1160 On a d'autres exemples pour l'intégration de paysage. On peut utiliser des fresques pour justement atténuer cette nuisance visuelle. Il y a plusieurs exemples ici, la CCNQ s'est vraiment spécialisée là-dedans.

1165 Il y a aussi Ultramar qui est en train de travailler justement dans ses abords, peut-être que cette expertise aussi pourrait être utilisée.

On a aussi les techniques de végétalisation des berges. Nous avons des toits végétaux aussi qu'on peut utiliser ou des murs végétaux qu'on peut utiliser même pour les réservoirs. C'est des propositions qu'on donne pour l'atténuation visuelle.

1170 Nous, on pense qu'il faut développer une vision globale de tout le territoire, parce qu'il y a pas encore...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1175 Je vais vous demander d'accélérer, madame, pour pouvoir échanger avec vous si on a des questions. Allez-y.

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1180 Donc je vais sauter certaines...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1185 Mais quand vous dites le BAPE doit s'assurer que, est-ce que ce sont des éléments dans notre mandat, et vous faites le rappel? Ou est-ce que vous avez vu des expériences du BAPE où ces éléments n'avaient pas été vraiment pris en compte correctement?

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1190 Quel BAPE?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1195 Quand vous dites le BAPE doit s'assurer que...

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1200 C'est que nous, on donne nos préoccupations, et on pense que c'est la responsabilité du BAPE de s'assurer dans son analyse que toutes ces préoccupations soient prises en compte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1205 D'accord.

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1210 Parce que je voulais parler du suivi des avis du BAPE. Nous, on pense et on se préoccupe, parce qu'on a participé pendant des années aux consultations publiques, on sort vraiment un document, puis on sait plus où est-ce qu'il s'en va.

Pour ce projet-là, nous, on propose qu'il y ait une commission indépendante qui soit mise après la publication du rapport du BAPE...

1215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Encore une autre commission indépendante?

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1220 Non, non, une commission pour le suivi des avis du BAPE.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1225 Ah, ça, il faut demander au gouvernement de créer un mécanisme comme ça, parce qu'il y en a pas.

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1230 Bien, c'est ce qu'on dit, parce qu'on s'est rendu compte, qui va suivre les avis du BAPE et puis pour nous, on propose qu'il y ait une commission indépendante, qu'il y ait un comité de concertation qui soit mis sur place pour qu'il y ait un suivi. Qu'il y ait même un site Web qui soit mis sur pied pour un peu expliquer ce que c'est un terminal méthanier, parce qu'on s'est rendu compte que si on veut avoir de l'information, il faut aller sur des sites Web français ou quelque  
1235 chose comme ça, puis on s'est posé la question, pourquoi les gouvernements ne l'ont pas fait ici.

Et quand on parle de vision globale, c'est la même chose, on veut qu'on évite les conflits d'usages.

1240 Vous avez notre mémoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1245 Oui, d'accord. Vous avez terminé?

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

Oui. J'ai sauté plein de choses.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais on a des demandes d'absolument passer certaines présentations avant la pause, parce qu'il y a un point de presse après, et tout ça. C'est pour ça que notre pause est prévue pour quinze heures (15 h), alors je vous fais grâce – non, non, restez, il y a probablement  
1255 des questions qu'on doit poser.

Alors monsieur Waaub, vous avez des questions?

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1260 Bon, merci pour votre mémoire. En tout cas, c'est apprécié de justement avoir ces préoccupations nouvelles architecturales et d'architecture de paysage, d'intégration qui se limite pas, bon, à de la revégétalisation de talus tel que proposé. Donc on peut aller plus loin, et c'est  
1265 peut-être bien de pouvoir l'explorer.



Je voulais revenir sur la question de la compensation des habitats du poisson et des sites.

1270 Bon, le site que vous avez proposé, c'est un peu comme un coup de coeur, d'une certaine façon, mais est-ce que vous avez fait, est-ce qu'il y a une étude ou disons une sélection de sites potentiels?

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1275 Non, c'est pour ça que dans le mémoire, on dit peut-être qu'il faudrait impliquer les intervenants du milieu et voir; il y a beaucoup d'organismes qui sont spécialisés dans des milieux humides, peut-être en les consultant, on va trouver sur tout le territoire des sites intéressants au lieu de laisser, parce que des fois, on n'est pas au courant de ce qui se passe quand il y a une compensation.

1280 Nous, c'est un coup de coeur, l'anse Gilmour, ça, c'est certain, c'est un coup de coeur, parce qu'on travaille pour le moment au niveau de Lévis. Donc c'est vraiment un coup de coeur.

1285 Mais il peut y avoir d'autres sites en tant que tels, et même dans le mémoire, on dit qu'il faut voir dans toute la grande région de Québec. On a tendance, quand il y a un projet en rive sud, on va choisir la rive sud, quand c'est à Québec, on choisit Québec, tandis que nous, on travaille sur un grand territoire, on dit, bon, il faut choisir tout le grand territoire.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1290 Est-ce que vous avez évalué l'ampleur du phénomène potentiel de compensation?

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1295 Non, pas du tout.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1300 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Paré.

1305 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Votre mémoire amène des choses nouvelles, il y aurait sans doute plusieurs questions à vous poser, je vais vous en demander deux (2) brièvement.

1310 Vous avez fait allusion à la Martinière et à une plus ou moins grande accessibilité de la  
1315 plage. Sans nécessairement mettre le doigt sur ce site-là uniquement, je comprends de vos  
attentes que ça prendrait une opération de récupération publique des rives du fleuve,  
accessibilité publique des rives du fleuve?

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1315 Nous, ça a été notre travail pendant des années. Donc il faudrait garder l'accessibilité  
publique.

1320 Et pour, je dirais, le quai, moi je connais un peu le fleuve, c'est très difficile d'avoir une  
1325 structure sur pilotis dans la région à cause des marées.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1325 Non, mais j'en avais surtout au bord du fleuve!

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

Oui.

1330 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1335 La deuxième question, je comprends que selon vous, dans un secteur comme Ville-Guay,  
en ce moment, il y a des intrusions dans le paysage plus ou moins heureuses, et c'est pas  
seulement Rabaska qui est en cause.

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1340 Non, et puis, bon, il y a beaucoup – premièrement, j'ai pas parlé, mais on s'est rendu  
compte que le schéma d'aménagement, ça fait vingt (20) ans qu'il n'a pas été revu. Ça, c'est une  
chose.

1345 C'est vrai que là où s'implante Rabaska, c'est une zone zonée industrielle, mais par  
contre, il y a des intrusions dans une zone agricole, une intrusion de grosses maisons qui sont là,  
et peut-être que c'est ces intrusions qui vont causer des conflits d'usages. C'est pour ça qu'on dit  
que le projet, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de conflits d'usages.

1350 Le Port de Québec, il y a eu des conflits d'usages pendant vingt (20) ans, ils ont trouvé  
une solution. Ultramar, ils ont des conflits d'usages, donc plusieurs ont trouvé des solutions avec  
des zones tampons, soit des parcs comme à Ultramar, c'est le parc des Étangs, et peut-être qu'il  
faut y penser dans ce contexte-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Dernière question, madame Hassein-Bey!

1355

C'est toujours utile pour une Commission comme la nôtre quand il y a une intervention de la part d'un organisme public qui a des responsabilités en matière...

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1360

Pas public.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1365

Non, j'utilise le terme dans le sens, pas de financement et de constitution corporative, mais dans le sens d'intérêt. Un organisme qui s'intéresse à la gestion de la chose publique et qui travaille particulièrement pour ce qui est du milieu naturel, etc.

1370

C'est toujours utile de placer l'intervention en question, comme votre mémoire et votre prestation aujourd'hui, dans le contexte de ses pratiques. Alors je vais vous demander quels autres projets avaient fait l'objet d'une intervention de cette envergure de votre part dans vos pratiques depuis quelque temps?

1375

Avez-vous fait une intervention de cette envergure devant des instances gouvernementales publiques ou parapubliques en ce qui concerne un projet comparable ou semblable du projet privé de développement, etc.

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1380

Un terminal méthanier, c'est un premier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1385

Non, je parle pas de terminal méthanier.

**PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

1390

Mais le dernier projet, c'est la promenade Samuel-de-Champlain. La dernière, c'est le dernier projet il y a quelques mois ou une année. C'était notre dernier mémoire.

Donc à chaque fois que ça concerne le fleuve, on essaie d'être là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1395 D'accord. Merci beaucoup madame, très apprécié.

---

**WILLIAM KEAYS**

1400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur William Keays à prendre la parole.

1405

**PAR M. WILLIAM KEAYS:**

Bonjour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1410

Bonjour monsieur, on vous écoute.

**PAR M. WILLIAM KEAYS:**

1415

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, "Tout d'abord...")**

**FIN DE LA LECTURE (deuxième paragraphe, avant-dernière ligne, "... industrielle")**

Affilié au Cégep Lévis-Lauzon.

1420

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe, dernière ligne, "Et en...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, première ligne)**

1425

Monsieur le Président, j'ai eu le privilège de regarder un petit peu tous les tenants et aboutissants depuis le début de l'annonce de ce projet-là, et je trouve que c'est un petit peu un miracle aujourd'hui que le promoteur soit encore ici.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, troisième ligne, "Tout a...")**

1430

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, début)**

1435

Plusieurs scénarios apocalyptiques avaient été annoncés par ceux-ci, soit la perte d'habitats fauniques, la destruction de la rivière comme telle, et leur mémoire s'intitulait, et vous pouvez le vérifier, "Doit-on sacrifier la chute de la Chaudière au culte des hydro dollars".

C'est sûr qu'on peut contester si cela fait avancer une société, mais contester pour le plaisir de contester et toujours amener du négatif, c'en est une autre.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe, sixième ligne, "Je ne dis pas...")**

1440

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, onzième ligne, "... l'occasion")**

Puis je vous invite, si vous voulez, je peux vous y amener personnellement, de visiter le Parc des Chutes-de-la-Chaudière puis la centrale hydroélectrique qui est en fonction à ce parc-là, puis vous verrez. Ça a été une belle réussite collective. Ça s'est travaillé en collaboration avec la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, avec le ministère des Transports, le ministère des Richesses naturelles et évidemment, le promoteur. Mais c'est une belle réussite collective.

1445

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe, "Monsieur le...")**

1450

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe, sixième ligne, "... de Lévis")**

Financièrement, c'est pas désagréable.

1455

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2<sup>e</sup> paragraphe, avant-dernière ligne, "Favorable...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe, dernière ligne, "... bons emplois")**

C'est des emplois techniques, c'est des emplois de professionnels, c'est des emplois créateurs de richesses.

1460

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, fin, "Favorable...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, premier paragraphe, fin, "... réglementaires")**

1465

Comme on m'avait dit que j'avais à peu près dix (10) minutes incluant les questions, mais là, j'ai appris que j'avais jusqu'à trois heures (3 h)...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1470

Incluant les questions, vous avez plus que dix (10) minutes.

**PAR M. WILLIAM KEAYS:**

1475

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, deuxième paragraphe, "Enfin...")**

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1480

C'est la Commission qui vous remercie, monsieur Keays.

Monsieur Waaub, vous avez des questions?

1485

Monsieur Paré!

Merci beaucoup monsieur Keays, votre présentation est assez claire. Merci.

**PAR M. WILLIAM KEAYS:**

1490

Je vous remercie.

1495

---

**MICHÈLE ROY ET RALPH NOCON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1500

J'invite madame Michèle Roy et monsieur Ralph Nocon s'il vous plaît.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1505

Monsieur Nocon n'est pas là, il est en Chine. C'est mon mari, ça fait que je représente la famille, comme on dit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Avec plaisir, madame, allez-y, on vous écoute.

1510

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1515

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, bonjour. Je vais essayer d'être brève avec la présentation de mon mémoire; mes commentaires viennent de conversations avec mon mari qui a une longue expérience dans le domaine maritime, de différentes lectures et du gros bon sens.

Mon mémoire porte exclusivement sur la sécurité maritime. Je me sens pas assez à l'aise pour parler des autres impacts du projet.

1520 Dans le mémoire, je veux surtout parler de la mise en situation, de l'augmentation du cabotage sur le fleuve, des conditions en hiver avec les photos et aussi de l'attentat terroriste et du terminal méthanier avec les photos.

1525 Pour la mise en situation, c'est que mon mari et moi avons un chalet au 30, rue Grève-Guay qui est situé près du site proposé. On a le chalet dans notre famille depuis 1960. J'ai été élevée là.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe, "Mon mari...")**

1530 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, deuxième paragraphe, dernière ligne, "... Montmagny")**

1535 Et je voulais vous indiquer, disons que c'est un accident qui est arrivé il y a vingt (20) ans, ça va faire vingt (20) ans cette année, et je vous dis tout de suite, l'accident, le trou dans la coque avait plus que sept cent cinquante millimètres (750 mm), OK. Et c'était une belle journée du mois de mai, la deuxième fin de semaine du mois de mai, ça fait qu'il y avait pas de conditions spéciales, en tout cas, le bateau a percuté le quai et ça a fait un trou dans la coque avec marée noire.

1540 Donc suite à l'annonce du projet Rabaska, nous avons des questions qui, je le crois, sont légitimes.

Là, je vais parler de l'augmentation du cabotage sur la voie maritime.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe, "De notre...")**

1545 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, huitième paragraphe, quatrième ligne, "... mathématique")**

1550 Je peux imaginer que les chances qu'il y ait une barge qui percute un LNG pendant qu'il est à quai va être beaucoup plus grande que tout ce que le rapport a indiqué qui était, c'en était tellement drôle, un sur une chance sur six millions (6 M), quelque chose comme ça.

1555 Un jour par semaine, puis un bateau par semaine, ça fait que la circulation continue pareil sur le fleuve, et spécialement avec les cabotages, avec les barges. S'il y a quelque chose qui lâche, il y a pas moyen de diriger ça.

Là maintenant, je vais parler des conditions en hiver.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, premier paragraphe, "Est-ce que...")**

1560 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, troisième paragraphe, fin, "... le méthane")**

À cet effet, j'aimerais ça que vous regardiez le bateau. Ça, c'est un bateau, le Czantoria, les photos ont été prises en hiver, une température comme aujourd'hui, avec de la glace sur le pont.

1565

C'est pas un mauvais traitement, je veux dire, dans le sens, c'est des choses qui peuvent arriver.

1570

Comment le promoteur peut penser, comment il va s'organiser pour empêcher ce genre de chose là.

Je vois que dans les recommandations du Comité TERMPOL, il y a des mesures pour faire face aux conditions hivernales, elles sont excellentes si elles sont suivies à la lettre, mais cependant, laissez-moi vous expliquer le scénario probable si le projet Rabaska est accepté.

1575

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, huitième paragraphe, "Ce qui va...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, huitième paragraphe, fin, "... l'emporter")**

1580

C'est des choses, ce genre de truc là se passe depuis vingt (20) à trente (30) ans dans le domaine maritime maintenant.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, neuvième paragraphe, "Donc...")**

1585

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, neuvième paragraphe, fin, "... indienne")**

Je mets des nationalités comme ça, mais d'après notre expérience, depuis les vingt-cinq-trente (25-30) dernières années, c'est comme ça que ça se passe, OK.

1590

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dixième paragraphe, "Tout ce...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, dixième paragraphe, fin, "... maternelle")**

1595

Et ça inclut aussi les gens du ministère des Transports aussi.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, onzième paragraphe, "Et probablement...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3 dernier paragraphe, deuxième ligne, "... suivis")**

1600

Je tiens à rajouter que les conditions de TERMPOL sur Gros-Cacouna sont bien faites.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, deuxième ligne, "Cependant...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin, "... surviennent")**



1605 Je tiens à vous dire que Czantoria, le bateau qui est arrivé en mai 88, c'est un simple manque de communication entre le pilote et le remorqueur, qui a fait que la bateau a percuté le quai, OK.

1610 Le rapport a été publié, on pense que c'est une batterie qui aurait lâché, une batterie d'un walkie-talkie.

1615 C'est juste des niageries comme ça qui font que les accidents arrivent. Et puis le promoteur, monsieur Latrémouille a posé une question, à savoir qu'est-ce qu'on fait quand le bateau s'enlise, comment on fait pour décharger, pour l'alléger. Monsieur Kelly était comme euh euh, je m'excuse, mais...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1620 Je me rappelle pas d'avoir vu ça!

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1625 Je m'excuse, mais à la première session, monsieur Latrémouille a demandé une question, à savoir pour l'allègement du bateau, comment est-ce qu'on fait, si le bateau s'enlise...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La question de rejet contrôlé a été soulevée par monsieur Latrémouille.

1630 **PAR Mme MICHÈLE ROY:**

Oui, c'est ça. Mais je veux dire, dans le sens, la réponse que monsieur Kelly a donnée, c'était tellement vague, ils ont dit non...

1635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est déjà mieux, vous savez!

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1640 C'est l'énervement, je m'excuse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1645 D'accord, ça va.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1650 OK. C'est ça, c'est pour ça, je vous montre les conditions de glace en hiver à Saint-Romuald, à Saint-David-Saint-Romuald, ce qui peut arriver en hiver, même avec le meilleur soin possible, c'est presque, c'est difficile de trouver, de garder une condition de glace, de garder un bateau sans glace. Et puis de la glace sur un bateau, une température comme aujourd'hui ici, avec les tuyaux, ça peut péter facilement.

1655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1660 C'est ça, les bateaux que vous voyez, c'est la glace, c'est le bateau Czantoria qui a été fait, je peux pas vous dire quel hiver, mais c'est une température, ça a été fait automatiquement en hiver.

1665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Toutes ces photos, c'est vous qui les avez prises?

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1670 Bien, c'est-à-dire que c'est des photos que mon mari a prises, puis moi, je les ai numérisées, parce qu'on voulait se faire un genre de portfolio.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1675 Ce sont des photos qui relèvent de votre mari.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1680 Qui nous appartient en propre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1685 D'accord, très bien.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

Là maintenant, je vais parler des possibilités d'attentats terroristes.

1690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y rapidement.

1695 **PAR Mme MICHÈLE ROY:**

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, premier paragraphe, "Monsieur Glenn Kelly...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin, "... des Grands-Lacs")**

1700 Et en conclusion, je voudrais citer Richard A. Clarke qui a publié un livre en 2003-2004...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ancien conseiller en matière de sécurité Clinton et Bush.

1705

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

Sous les deux (2) Bush, père et fils, et sous Clinton.

1710

À la page 15, je peux vous laisser le livre de toute façon, je l'ai lu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah bien ça, c'est génial, merci.

1715

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

Je pourrai vous faire une traduction. Pour situer, une mise en contexte, c'est après 2001, quand tout le monde était énervé! Clarke cite:

1720

"I don't want anything coming in and blowing up like the LNG in Boston. After the Millenium Terrorist Alert we had learned that al Qaeda operatives had been infiltrating Boston by coming in on liquid natural gas tankers form Algeria. We had also learned that had one of the giant tankers blown up in the harbor, it would have wiped out downtown Boston."

1725

En d'autres mots, c'est qu'après le millénaire, voyons, comment on dit ça...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1730

La personne qui a été arrêtée près de Seattle.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1735 Non, non, je parle pas de Seattle. Le monde s'énervait à propos de 2000, du passage à  
l'an 2000, le "millenium alert", après le passage, et puis c'est ça, il y aurait des gens qui auraient  
planifié, mais j'imagine que ça a dû avorter, on le sait pas, mais tout ce que je sais, c'est que  
Richard A. Clarke a eu comme des intentions...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1740 Des soucis par rapport à ça.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1745 ... des intentions, c'est ça.

Ça fait que c'est possible.

1750 Regardez, ça, ça s'est passé dans le golfe Persique en 1987, ça fait que quelque chose  
comme ça peut facilement se passer maintenant avec des moyens beaucoup plus...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1755 Ça va, le point est compris.

Alors allez-y rapidement.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1760 À part ça, je pense que c'est tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1765 D'accord.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

Ça fait que si vous, vous avez des questions.

1770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien oui. Monsieur Waaub.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1775

Avez-vous des suggestions à faire à la Commission quant à la taille des trous à considérer...

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1780

Bien, sept cent cinquante millimètres (750 mm), c'est une vraie "joke", ça. Je veux dire, dans le sens, c'est même pas un mètre (1 m). Juste le bateau Czantoria en mai 88, c'était un samedi, deuxième fin de semaine de mai, c'est la fête des Mères, il faisait un temps superbe...

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1785

On avait compris.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1790

Il y a eu une petite collision entre le remorqueur et le pilote, en tout cas, je veux dire, ils ont tassé le bateau sur le quai, OK. Puis il y a eu quelque chose de plus grand qu'un mètre (1 m).

1795 Mon mari pouvait pas dire exactement, mais je veux dire, les papiers pourraient être consultés à OMI Corporation à New York. On n'a pas gardé les papiers, parce que mon mari était consultant, puis il a envoyé les papiers à New York, mais ça peut être vérifié si vous voulez vérifier.

1800 Et puis juste cette petite collision là, la collision a fait plus qu'un mètre (1 m). Ça fait que là, moi, quand on regarde les études de Rabaska, du projet, d'environnement, ils parlent tous de sept cent cinquante millimètres (750 mm). Je veux dire, sept cent cinquante millimètres (750 mm), ça fait...

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1805

Quelle serait selon vous la pratique normale de considérer quelle taille? Pour juger d'un risque raisonnable?

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1810

D'un risque raisonnable, moi, je dirais entre deux (2 m) et trois mètres (3 m).

1815 Entre deux (2 m) et trois mètres (3 m), puis regardez qu'est-ce qu'un missile, le missile a fait comme dégât! Je calcule qu'à l'œil, ça fait une vingtaine de mètres.

Ça fait que sept cent cinquante millimètres (750 mm), c'est trop trop trop optimiste.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1820

D'accord madame. Un dernier point, vous avez soulevé la question des barges remorquées et le phénomène se fait de plus en plus fréquent.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1825

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1830

Et il y a même, compte tenu des effets bénéfiques en termes d'émissions de gaz carbonique et des polluants véritables, l'option est prônée de plus en plus. Alors le point est intéressant.

1835

Mais au-delà de ça, un trafic prévu d'un bateau par semaine versus ailleurs au monde où l'arrivée, la fréquence de trafic des méthanières est beaucoup plus élevée que ça, que ce soit en Espagne ou au Japon certainement, c'est beaucoup plus élevé que ça, il y a vingt (20) terminaux méthanières, mais il y a pas eu d'accident...

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1840

Est-ce que c'était dans un chenal?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1845

Non, c'est ça l'élément que vous apportez.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1850

C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Concernant ça, mais hormis ça...

1855

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

Bien, je veux dire, ce qui arrive, comme, bon, c'est un point que j'ai pas apporté, là, mais je veux dire, c'est à propos de l'article qui a été publié dans le National Post à propos des LNG, le refus des LNG au Maine, comment ça se fait...

1860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, on est au courant de ça.

1865 **PAR Mme MICHÈLE ROY:**

... mais tout ça ici, là, c'est en eau creuse, c'est très très profond. Rocheux, mais très profond.

1870 Puis ici, on parle d'un chenal qui a été creusé manuellement, puis que le moindrement que tu te mets hors de portée, tu peux t'enliser. Puis d'après ce que j'ai pu entendre de Rabaska, ils ont aucune aucune idée de savoir comment ils vont se débarrasser du gaz si jamais le bateau s'enlise puis ils sont obligés de décharger du cargo.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875 Ça va, c'est très clair. Mais je répète encore un point que j'ai dit, ce qui nous intéresse comme Commission, c'est la question de la sécurité publique et la sécurité du milieu naturel.

1880 On reconnaît automatiquement, comme je l'ai dit, que l'entrepreneur, l'entreprise, le projet éventuel sont compétents, sont réputés compétents en matière de gestion de leur investissement, côté coûts de bateaux, valeur monétaire de la cargaison, etc., etc.

1885 Donc voilà! Ce qui nous concerne ici avant tout. Et on estime que cette responsabilité envers leurs propres investisseurs va obliger un niveau de diligence absolument irréductible, sinon ils n'auraient pas pignon sur rue, quoi.

**PAR Mme MICHÈLE ROY:**

1890 Mais moi, j'ai pas été sécurisée par ce que j'ai lu avec le rapport d'environnement. Il y a pas grand-chose qui parle de la sécurité maritime.

1895 Et même si SNC Lavalin a publié un article en janvier dans L'actualité, et à ma connaissance, et puis c'était un article de pétagage de bretelles, je veux dire, ils ont pas parlé qu'ils avaient une expertise maritime. Ils ont beaucoup d'expertise au niveau de toutes sortes d'affaires, mais pas d'expertise maritime.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Votre point de vue est assez clair.

1900

Merci beaucoup madame Roy. On a dépassé le temps, alors on va prendre une pause maintenant et on reprend dans quinze (15) minutes. Merci.

1905

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---



1910

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES ET**  
**DE LA CAPITALE-NATIONALE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1915

Mesdames et messieurs, on reprend. Alors je vous invite à prendre place.

J'invite la Direction de santé publique de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale, docteur François Desbiens et Philippe Lessard.

1920

Alors bonjour messieurs, on vous écoute. On a bien lu votre mémoire.

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

1925

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, d'abord je voudrais présenter brièvement les personnes qui nous accompagnent. Vous m'avez présenté, Philippe Lessard, je suis le directeur de Santé publique de Chaudière-Appalaches.

1930

À ma droite, vous avez nommé le docteur François Desbiens de la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale. Et également avec nous, deux (2) professionnels de la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches, monsieur Simon Arbour ainsi que monsieur Pierre Lainesse.

1935

Vous voyez que le mémoire est une présentation conjointe des deux (2) Directions de santé publique. Je serai le principal porte-parole, si on veut, pour la présentation de cet après-midi et par contre, je vais laisser peut-être le docteur Desbiens brièvement amener certains éléments de contexte en rapport avec sa présence et son implication dans le dossier.

**PAR M. FRANÇOIS DESBIENS:**

1940

Brièvement, monsieur le Président, notre Direction a été associée dès le début du projet aux travaux conjoints avec la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches, compte tenu qu'il y avait une préoccupation pour les citoyens, principalement de l'Île-d'Orléans qui font partie de la région de la Capitale nationale. Et notre équipe de professionnels a travaillé conjointement avec celle de la Direction de Chaudière-Appalaches et c'est pour ça que nous avons un avis commun.

1945

Mais effectivement, vu que le projet se déroule en Chaudière-Appalaches, c'est le docteur Lessard qui en est le porteur comme direction.

1950

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

1955 Alors monsieur le Président, le docteur Desbiens et moi-même présentons cet avis à titre de directeurs régionaux de santé publique et non en tant que représentants du ministère de la Santé.

1960 En effet, la Loi sur la santé et les services sociaux ainsi que la Loi de santé publique confirment les responsabilités professionnelles des directeurs régionaux de santé publique en leur confiant spécifiquement les mandats suivants! Notamment informer la population mais aussi les décideurs des problèmes de santé qu'ils jugent prioritaires, des principaux facteurs de risque associés ou en cause dans l'apparition de ces problèmes de santé ainsi que les interventions qu'ils jugent les plus efficaces pour réduire l'exposition à ces facteurs de risque.

1965 Un autre mandat des directeurs de santé publique consiste à l'identification des différentes situations qui sont susceptibles de mettre en danger la santé de la population et où une action intersectorielle s'impose. Intersectorielle, on entend les secteurs autres que ceux de la santé.

1970 Également, dans les mandats de directeurs de santé publique, ils ont la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé de la population et pour favoriser toute action intersectorielle en ce sens.

1975 Finalement, un dernier, il y a pas seulement quatre (4) mandats aux directeurs de santé publique, mais dans la présentation de cet après-midi, un dernier, c'est celui d'exercer une vigie sanitaire qui est c'est-à-dire pour intervenir lorsque la santé de la population est menacée.

Les principes directeurs en matière de gestion des risques par la Santé publique sur lesquels se base principalement l'action de Santé publique sont les suivants!

1980 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 93, "Appropriation...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 93 fin, "... et touchées")**

1985 Les principales préoccupations de Santé publique exprimées dans le mémoire portent notamment à l'échelle nationale sur la sécurité des approvisionnements énergétiques, sur l'utilisation des énergies fossiles ainsi que l'émission de gaz à effet de serre.

1990 Au niveau de l'échelle régionale et locale, les impacts potentiels du projet sur la qualité du milieu environnant, les risques d'accident industriel majeur en rapport avec la sécurité de la population, les retombées économiques du projet dans la région, les aspects psychosociaux concernant la population environnante et par rapport à la perception du risque, ainsi que l'acceptabilité du projet.

1995 À partir de maintenant, la présentation a trait essentiellement, présente les éléments en résumé de la section 6 du mémoire.

2000 Pour ce qui est de la justification du projet, il y a trois (3) éléments qui étaient apportés pour la justification du projet par le promoteur, les aspects énergétiques, les aspects économiques et le développement durable.

2005 Soulignons que pour ce qui est des aspects énergétiques, nous souhaitons qu'il y ait une analyse plus globale des choix énergétiques comme tels, c'est-à-dire qu'un avis indépendant, s'il était possible, devrait être rendu disponible pour tenir davantage compte des aspects environnementaux et sanitaires relativement aux aspects énergétiques du projet.

2010 Les aspects économiques! Une des préoccupations que nous portons dans le mémoire a trait à la proportion des retombées économiques par rapport aux bénéfices générés, retombées économiques dans la région.

2015 La recommandation à cet égard est de conduire une analyse détaillée des coûts-bénéfices du projet pour la région.

2020 Le troisième volet, le développement durable! Une des préoccupations est relative aux effets bénéfiques anticipés découlant de la réalisation du projet dans une optique de développement durable.

2025 Alors notre recommandation en regard de cet aspect est de soumettre les différents éléments du projet à une analyse tenant compte de l'ensemble des principes de développement durable tels qu'inscrits dans la Loi sur le développement durable adoptée en 2006 par le gouvernement du Québec.

2030 Je vous rappelle que ne serait-ce que trois (3) des éléments du développement durable ou des aspects du développement durable mentionnés dans cette section, dans cette Loi, sont la santé, la qualité de vie, l'équité, la solidarité sociale ainsi que la prévention.

2035 Quant au choix du site, les préoccupations que nous avons entre autres émises dans le document, dans le mémoire, ont trait à la prépondérance des critères techniques et économiques par rapport au milieu humain et à cet effet, la recommandation que nous faisons est d'accorder aux facteurs du milieu humain une attention aussi grande que les critères techniques et économiques qui ont présidé au choix du site.

2035 Pour ce qui est de l'aspect corridor maritime, une préoccupation est la sécurité des populations risquant de subir les conséquences d'un accident maritime majeur. On en a fait référence tout à l'heure par des différentes présentations qu'on a vues cet après-midi.

La recommandation à cet effet est d'évaluer le choix du corridor maritime à la lumière des conclusions du rapport TERMPOL qui ne sont pas encore disponibles.

2040 Pour ce qui est du tracé du gazoduc, notre préoccupation porte sur le tracé final qui côtoie quand même les secteurs résidentiels en milieu rural. À cet effet, nous recommandons d'évaluer la pertinence de modifier localement le tracé du gazoduc, de manière à l'éloigner suffisamment des résidences.

2045 Et finalement, pour la partie installations terrestres, une préoccupation émise, il y en a d'autres dans le mémoire, mais une des préoccupations qu'on présente ici, c'est l'implantation du terminal dans un territoire présentement non utilisé à des fins industrielles. À cet effet, nous recommandons de bien évaluer les enjeux afin de savoir si les retombées positives surpasseraient éventuellement les inconvénients d'une telle installation.

2050 Sur le climat sonore, il en a été fait mention à quelques reprises également cet après-midi. Pour la question du bruit communautaire durant la phase de construction, nous considérons, nous avons des préoccupations à l'effet que le bruit sera suffisamment élevé pour porter atteinte à la qualité de vie et potentiellement à la santé de la population.

2055 Les bruits anticipés dans le secteur de la jetée et du terminal nous semblent incompatibles avec la proximité de résidences.

2060 En conséquence, certaines recommandations sont faites, notamment de ne permettre aucun travail bruyant de préparation de chantier en dehors de la période diurne comprise entre huit (8 h) et dix-sept heures (17 h) les jours ouvrables de semaine, maximiser les efforts de réduction du bruit à la source, particulièrement en période nocturne lorsqu'il y aura des travaux qui devront se faire aussi de toute façon pendant la nuit, prévoir des mesures de compensation afin d'accommoder les personnes qui désireraient ne pas subir de bruit nocturne.

2065 En matière de qualité de l'air, lors de la phase de construction, nous avons soulevé les préoccupations en regard de la dispersion de particules respirables provenant de la poussière soulevée durant les travaux ainsi que lors de la phase d'exploitation, la dégradation possible de la qualité de l'air à l'échelle locale due aux émissions de soufre, d'oxyde d'azote, de particules fines et de composés organiques volatiles comme le benzène.

2070 Les recommandations! Certaines recommandations à cet égard sont d'intégrer l'application de mesures d'atténuation retenues au Programme de surveillance environnementale, de prévoir des mesures afin que les émissions en provenance du terminal soient réduites pendant la durée d'un épisode de smog et installer une station d'échantillonnage de la qualité de l'air dans le secteur du projet.

2075 D'autres considérations sont présentées concernant notamment l'eau potable. Notre préoccupation porte sur le fait qu'il y a du pompage prévu dans le secteur des deux (2) réservoirs

2080 de GNL qui pourraient influencer la disponibilité de l'eau potable dans le secteur. À cet effet, les recommandations portent sur la possibilité d'évaluer le prolongement de l'aqueduc pour les résidences de Beaumont et de Lévis susceptibles de subir des impacts sur leur approvisionnement en eau.

2085 Également, en termes de luminosité, une préoccupation est le fait relié à l'éclairage artificiel qui peut affecter les rythmes biologiques humains en agissant sur les horloges internes et certains processus hormonaux. Une recommandation qui est de contrôler l'illumination du site.

2090 Et finalement, pour ce qui est des gaz à effet de serre, la préoccupation que nous soumettons est à l'effet que la contribution à la réduction des émissions globales de gaz à effet de serre attribuables au projet n'est pas clairement démontrée et la recommandation que nous faisons à cet effet est d'obtenir l'expertise indépendante pour valider effectivement les prévisions avancées par le promoteur.

2095 En termes de sécurité! Pour ce qui est des scénarios d'accident, nous avons constaté des différences notables quant à certains paramètres utilisés pour estimer les conséquences d'un accident majeur.

2100 Il y a également des facteurs d'incertitude et des marges d'erreur qui font partie intrinsèque des distances issues des modèles employés pour prévoir les conséquences d'un accident majeur.

2105 Également, toute la question des seuils de radiation thermique de trois kilowatts par mètre carré (3 kW/m<sup>2</sup>), c'est le seuil d'effet irréversible selon les nouvelles références en matière de sécurité.

2110 Les recommandations que nous faisons à cet égard, c'est de tenir compte des incertitudes et des marges d'erreur inhérentes à l'utilisation de la modélisation; et de délimiter la plus grande surface possible d'exclusion à partir de la distance la plus éloignée correspondant à la moitié de la limite inférieure d'inflammabilité, soit de deux point cinq pour cent (2,5 %) de GNL, ou au niveau de trois kilowatts par mètre carré (3 kW/m<sup>2</sup>) dans des conditions météorologiques pénalisantes.

2115 Pour ce qui est des aspects psychosociaux, nous avons constaté, au cours des derniers mois, l'absence de consensus, c'est clair, quant aux impacts du projet, dépendamment du lieu de résidence.

Que par rapport à la proximité en lien au site prévu, il y a des différences significatives dans le vécu psychosocial des citoyens.

2120 Et pour ce qui est des compensations prévues, elles nous apparaissent insuffisantes par rapport aux bénéfices générés par le terminal et par rapport à la perception des risques perçues pour les personnes habitant à proximité.

2125 Les recommandations à cet égard sont à l'effet de reconnaître l'importance des impacts psychosociaux liés au projet, d'accroître les compensations destinées aux populations limitrophes en lien avec notamment les impacts permanents du projet sur le climat sonore, l'eau potable, la qualité de l'air, la sécurité en lien avec les impacts visuels ou l'impact visuel du projet.

2130 On recommande également des éléments qui pourraient favoriser des projets sociaux et communautaires qui seraient décidés par les résidents et la tenue d'événements semi-annuels et même, on va jusqu'à parler de possibilité de poste d'ombudsman indépendant, afin de réduire les tensions et de favoriser le rapprochement entre les parties.

2135 En conclusion, le mémoire pose peut-être, je dirais, pas nécessairement plus, mais un certain nombre de questions, malheureusement, nous n'avons pas toute l'information nécessaire pour poser un avis plus avancé. Ce qui fait que nous considérons que nous ne pouvons émettre à ce stade-ci bien sûr d'avis favorable au regard du projet d'implantation d'un port méthanier et de ses infrastructures connexes à Lévis.

2140 Nous souhaitons que les recommandations émises soient prises en compte advenant la réalisation du projet et nous souhaitons que les recommandations issues du rapport du BAPE permettent un rapprochement des positions divergentes au sein de la population et atténuent les impacts négatifs qui pourraient découler de la réalisation ou non de ce projet.

2145 En terminant, François, peut-être, docteur Desbiens pourrait compléter pour certains éléments d'information spécifiques pour la région de Québec.

**PAR M. FRANÇOIS DESBIENS:**

2150 Oui, très brièvement, monsieur le Président! La préoccupation que j'ai annoncée plus tôt concernant les résidents de l'Île-d'Orléans, c'était vraiment des éléments relativement à la sécurité en cas soit d'incendie ou d'accident naval, des préoccupations psychosociales par rapport à ces citoyens, par rapport au bruit pour la période de construction et par la suite au point de vue régulier.

2155 Donc c'était les éléments particuliers. Et docteur Lessard a bien intégré l'ensemble de ces préoccupations dans le résumé qui a été fait.

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2160 Nous nous montrons disponibles pour des questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2165           Merci beaucoup monsieur Lessard, docteur Lessard, docteur Desbiens.

J'aurais quelques points à soulever avec vous avant de rentrer dans des questions concernant le contenu du mémoire.

2170           D'abord, il y a une note en bas de page quelque part où vous encouragez la Commission à prendre connaissance du papier publié par Luketa-Hanlin dans le Journal of Hazardous Materials, et la Commission tient à vous remercier de votre encouragement et tient à vous signaler que la Commission s'est penchée déjà sur l'ensemble de la publication dans toutes les publications scientifiques qui portent sur l'aspect de la sécurité du GNL.

2175           Cela dit, vous avez bien précisé que le mémoire présenté n'est pas au nom du ministère mais au nom des deux (2) Directions de santé publique.

2180           Dois-je conclure de ça que le docteur Alain Poirier n'a pas été informé du contenu de ce mémoire et il ne l'a pas vu à l'avance et il n'a pas émis une opinion sur son contenu? Le docteur Alain Poirier étant le directeur général, le Directeur national de santé publique.

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2185           Non, nous lui avons transmis préalablement, avant la présentation d'aujourd'hui, le contenu du mémoire pour qu'il puisse en prendre connaissance.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2190           D'accord. Alors on présume qu'il est familier avec le contenu du mémoire?

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2195           Oui, en principe, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2200           Très bien. Je vous pose la question parce qu'il n'est pas habituel qu'on reçoive des mémoires de la part des ministères, vous avez bien dit que c'est pas le ministère, mais vous êtes quand même une émanation du ministère, étant donné que les ministères ont déjà participé dans leur processus de consultation mené de façon très professionnelle et transparente par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et le ministère a participé dans le processus de statuer sur la recevabilité de l'étude d'impact.

2205            Alors je vais poser d'abord la question! Quels éléments dans le mémoire que vous avez déposé aujourd'hui que le ministère n'aurait pas pu ou n'avait pas pu transmettre dans le cadre du processus de consultation pour ce qui concerne l'avis de recevabilité de l'étude d'impact?

2210            Quels éléments de ce mémoire avaient exigé l'utilisation de ce forum en particulier qui d'habitude est réservé aux citoyens, organismes, municipalités, sociétés civiles, etc., d'habitude?

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2215            Monsieur Lainesse va donner de l'information.

**PAR M. PIERRE LAINESSE:**

2220            Il y a un élément entre autres, mais l'idée de l'avis de deux (2) Directions de santé publique n'est pas de statuer sur la recevabilité ou non de l'étude d'impact, c'est pas le but principal.

2225            Mais pour répondre à votre question, il y a au moins un élément qui me vient à l'esprit, c'est qu'on avait demandé à l'initiateur de nous fournir les facteurs d'incertitude et les marges d'erreur quantitatives, quantifiées par rapport à la modélisation utilisée, et nous n'avons eu de réponse qu'une réponse de type qualitatif.

2230            Et nous avons encore le souhait d'obtenir quantitativement les marges d'erreur rattachées aux distances modélisées, de manière à ce que, ça fait partie d'une de nos recommandations, s'il y a par exemple vingt-cinq pour cent (25 %) de marge d'erreur à une distance estimée de quatre cents mètres (400 m), pour nous, ça veut dire quatre cents (400 m) plus cent mètres (100 m) supplémentaires.

                  Alors on attend par exemple encore une réponse à cet effet-là.

2235            Mais grosso modo, par l'entremise des avis et de la participation du ministère de la Santé, la plupart des informations ont quand même été reçues.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2240            Mais quand même, monsieur Lainesse, vous allez convenir avec moi que le mémoire traite des sujets au-delà de la question concernant la marge d'incertitude ou la marge d'erreur. Tous ces éléments auraient pu être...

**PAR M. PIERRE LAINESSE:**

2245            Le but du mémoire n'étant pas de juger de la recevabilité ou non de l'étude d'impact. Le but du mémoire, c'est un mémoire des deux (2) directeurs de santé publique.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

2250 D'accord. Je continue et je comprends très bien la définition de la santé selon l'OMS depuis 1948. J'ai relu hier la déclaration d'Alma-Ata. Cela dit, en fonction du cadre des lois et règlements et des procédures administratives du Québec, en fonction de quelle disposition vous vous êtes donnés la responsabilité de commenter l'opportunité énergétique et économique du projet, dans le cadre des traditions de gouvernance du gouvernement du Québec?

2255

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2260 Je l'ai mentionné d'entrée de jeu, je peux peut-être être plus explicite, la Loi de la santé et des services sociaux et la Loi de santé publique qui sont à la base de la création, si on veut, ou de l'identification des fonctions de Directeur de santé publique, derrière ces lois-là, ces articles-là, il y a la reconnaissance de l'aspect professionnel du Directeur de santé publique qui est un médecin et qui, de par ses connaissances professionnelles, est amené en tout temps, lorsqu'il le juge à propos, à émettre un avis ou des opinions professionnelles en rapport avec la santé de la population de son territoire dont il a la responsabilité en tant que directeur régional.

2265

Ça s'inscrit, et c'est assez fréquent au niveau des audiences du BAPE que les Directeurs de santé publique émettent des avis professionnels sur les sujets présentés, d'autant plus qu'ils ont pu, d'une certaine façon, profiter, si on veut, ou déjà préparer, connaître mieux le dossier au moment de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact.

2270

Donc poursuivre la réflexion et finalement, émettre une opinion professionnelle en regard des différents projets, au moment de la présentation des mémoires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2275

Est-ce que vous avez reçu une demande quelconque de la part, soit d'un organisme gouvernemental ou des citoyens qui ont sollicité spécifiquement votre opinion par rapport à l'opportunité, encore au sens strict du terme, l'opportunité économique et énergétique du projet?

2280

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

Si on a reçu une demande?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285

Oui.

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2290 Il y a quelqu'un qui m'a contacté déjà il y a plusieurs mois, à l'effet qu'il avait des préoccupations par rapport au projet et qui nous demandait ou qui exprimait le souhait que la Direction de santé publique peut-être prenne position ou se prononce sur le projet, comme on le fait dans d'autres situations, oui, effectivement.

2295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La Commission ne conteste pas du tout le fait que vous avez non seulement le droit mais la responsabilité de vous positionner par rapport aux impacts à caractère sanitaire première ligne, sociosanitaire également.

2300 Mais la Commission retient dans son travail, se guide dans son travail par un respect scrupuleux du principe de ce que j'appelle, moi, dans mes termes à moi, de subsidiarité ministérielle.

2305 Donc c'est le ministère des Ressources naturelles et Faune qui est le premier répondant en matière d'opportunité énergétique au sens strict du terme, et les ministères à vocation économique qui, pour la Commission, sont les premiers répondants en matière d'opportunité économique au sens strict.

2310 Bien sûr, tout a un impact sur la santé en dernière analyse, mais la Commission applique un principe fonctionnel à l'effet que trop embrasser, comme on dit, mal êtreindre, donc être obligé d'appliquer de façon beaucoup plus rapprochée, de se guider par les responsabilités ministérielles de premier contact, surtout, comme vous dites, que vous n'êtes pas en mesure de vous prononcer sur l'opportunité de le faire, concernant l'opportunité économique et énergétique.

2315 J'ai d'autre chose, mais allez-y, docteur Lessard, je vous écoute.

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2320 Oui, bien, je reçois bien vos préoccupations. Peut-être que monsieur Simon Arbour voudrait peut-être exprimer un élément additionnel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2325 Monsieur Arbour.

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

2330 Bonjour monsieur le Président, ça me fait plaisir de vous parler. Je veux juste vous mentionner que les préoccupations énergétiques et économiques, comme vous le soulignez, font

partie, ont une influence déterminante sur la santé et par rapport aux questions sur la sécurité énergétique, le Directeur national de santé publique, Alain Poirier, avait préparé un mémoire lors des consultations sur la Politique énergétique du Québec et avait émis certaines recommandations en lien justement avec les préoccupations de Santé publique.

2335

Donc notre analyse du dossier s'inscrit dans cette lignée-là justement par rapport déjà à des recommandations qui ont déjà été soulevées par monsieur Poirier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2340

Et l'intervention du docteur Poirier devant la Commission parlementaire est tout à fait appropriée. Le fait reste que le gouvernement a adopté une stratégie, mais vous semblez, en tant que Direction régionale, mettre en question certains éléments de ça.

2345

Alors c'est juste pour vous dire, je l'ai dit, la Commission, je vous informe, je reviendrai au docteur Desbiens tout à l'heure, la Commission a communiqué cette position à Santé Canada. On a donné une liste des sujets à Santé Canada en disant que la Commission ne traitera pas de ces sujets comme faisant partie des champs de compétence de Santé Canada et ils ne sont pas tributaires pour ce qui est de la Commission, en ce qui concerne le mandat de la Commission, elle ne considère pas ces sujets comme étant tributaires des responsabilités de Santé Canada.

2350

Cela ne veut pas dire que finalement – au bout du compte, tout affecte la santé. Alors dans ce sens-là, la Commission vous informe qu'elle ne tiendra pas compte de vos avis en ce qui concerne l'opportunité économique et énergétique du projet; elle tiendra certainement compte du reste, pour ce qui est de l'analyse portant sur la santé au sens direct du terme et la qualité du milieu naturel, l'air, le bruit et la sécurité. Ça, c'est sans doute.

2355

Alors docteur Desbiens, vous avez quelque chose?

2360

**PAR M. FRANÇOIS DESBIENS:**

Simplement pour ajouter que dans plusieurs autres dossiers, il arrive aux Directeurs de santé publique, de par leurs mandats légaux, d'émettre des opinions qui, quelquefois, pourraient amener à connaître des impacts santé de décision que le gouvernement a déjà annoncés ou veut déjà annoncer.

2365

Je me suis prononcé récemment sur la prolongation de l'autoroute Du Vallon dans la région de la Capitale nationale où le projet a été annoncé, il y avait des auditions. Puis dans une perspective globale de favoriser l'étalement urbain, de favoriser l'utilisation de l'auto qui pourrait amener la consommation de combustible fossile, davantage de gaz à effet de serre et les impacts sur la santé subséquents, bien, on a émis l'opinion qui n'allait pas dans le sens gouvernemental, mais c'est une opinion qui était basée sur un rationnel santé avec des effets à moyen et long termes.

2370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2375

D'accord.

**PAR M. FRANÇOIS DESBIENS:**

2380

Donc ça nous arrive, et lorsqu'on le fait, nous n'engageons pas la responsabilité du ministère ou du docteur Poirier.

2385

C'était un des éléments que vous avez mentionnés tantôt. La loi nous donne des responsabilités propres et personnelles, mais ce qui crée un peu de confusion, c'est que dans les étapes préliminaires des travaux du BAPE, le ministère nous demande de le représenter, compte tenu qu'il est à effectif réduit au central et à ce moment-là, on porte un autre chapeau, là, comme représentant du ministère.

2390

Mais on a toujours dit au ministère qu'on voulait pas, en portant ce chapeau-là de le représenter dans les étapes préliminaires, ne plus être apte à jouer notre rôle que la loi nous demande de jouer qui est de pouvoir transmettre une opinion subséquemment.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2395

Ça se comprend, et vous convenez avec nous que parfois, ça crée effectivement – alors on partage au moins un avis commun pour ce qui est du système actuel qui encadre les interventions du ministère, et peut-être qu'il y a matière à clarifier cette confusion à certains moments donnés.

2400

Vous êtes revenu à plusieurs reprises sur la nécessité d'une étude indépendante, un organisme indépendant, et je vous avoue, par exemple vous citez, il y a une doléance, il y a une plainte dans la formulation par rapport à la Régie de l'énergie.

2405

Vous dites que le fait que le nouveau processus devrait entrer en vigueur en 2008 exclut les projets déjà établis. Alors je ne peux pas m'empêcher d'avoir le sentiment que vous considérez que le processus que nous menons actuellement n'assure pas les conditions d'indépendance. Quand vous dites indépendant, vous parlez de qui au juste?

2410

Qui va faire la validation indépendante ultérieure en fonction des instruments de gouvernance encore une fois qui nous sont disponibles?

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2415

Je crois que quand on parle d'étude indépendante, on faisait plus référence à des organisations, sans les nommer comme telles ou sans les identifier, d'autres sources que le promoteur comme tel ou l'initiateur comme tel, dans la mesure où la Commission que vous

présidez a accès à des informations qu'elle jugera la plus impartiale possible pour prendre la décision, on en sera satisfaite.

2420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Alors je vais arrêter là pour le moment!

Monsieur Paré.

2425

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Je vais vous amener peut-être dans un terrain dont on peut vraiment définir a priori qui est le vôtre, celui d'un impact psychosocial.

2430

Vous recommandez d'accroître les compensations destinées aux populations limitrophes, vous suggérez différentes choses. Et vous avez dit dans votre présentation, docteur Lessard, que c'était pour combler ce que vous considérez comme une insuffisance.

2435

Comment ça se mesure la pertinence et la suffisance d'une compensation face à l'impact psychosocial?

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2440

J'aurais envie de vous dire d'entrée de jeu que c'est pas quelque chose de facile et que malheureusement, vous allez avoir à y réfléchir comme Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2445

On est là pour ça.

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2450

Mais ce qu'on constate actuellement, c'est qu'il y a des réactions importantes de la part du milieu, de la part du milieu très proche de l'installation future du projet.

2455

Malgré le fait qu'il y ait certaines compensations qui ont été annoncées par l'initiateur que je ne pourrais décrire comme telles, mais il est clair, en tout cas il nous apparaît clairement que malgré ces propositions-là de compensation, la paix ou disons l'acceptabilité sociale n'est pas très forte actuellement, c'est minimalement ce qu'on peut dire, par les gens du secteur.

Donc une compensation juste ou équitable, je pense que ça nous paraît être une compensation qui réduirait au minimum ou le plus bas possible l'impression que les gens de ce

2460 secteur font les frais d'une organisation ou d'une installation d'un projet qui bénéficie ailleurs dans la région mais qui, pour eux, n'en sont que finalement, ne recueillent que les inconvénients.

Donc la notion d'équité derrière ça que l'on recherche. Mais comme je vous dis, ce n'est pas évident à déterminer.

2465 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Mais plus généralement, bon, votre mémoire, il a certainement un mérite incontestable, c'est que vous formulez une série de recommandations et vous avez pris soin de les regrouper, donc ça rend la compréhension et la lecture assez facile.

2470

Cela dit, il y a là-dedans des choses qui réfèrent, comme le disait le président, à, le cas échéant, des études additionnelles pour un avis indépendant, d'autres, quant à moi, c'est des choses qui vont un peu de soi. Comme de dire, bien, faites pas de bruit durant la construction.

2475

Je veux dire, à peu près n'importe quel rapport du BAPE va contenir ce genre de chose, parce que ça va presque de soi et généralement, la plupart des promoteurs les prévoient eux-mêmes.

2480

Vous avez quelques recommandations pointues, comme par exemple de déplacer le tracé du gazoduc.

Et vous dites en conclusion "souhaite que les recommandations émises soient prises en compte advenant la réalisation du projet."

2485

Est-ce qu'on peut en conclure que l'ensemble de ces mesures-là rend à vos yeux la réalisation du projet acceptable?

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2490

Il reste en suspens des éléments importants, on l'a mentionné, et monsieur le président le mentionnait tout à l'heure aussi comme étant des éléments que, si j'ai bien compris, la Commission ne considérerait pas en soi, c'est-à-dire toutes les préoccupations par rapport à l'orientation énergétique du dossier.

2495

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Non, c'est pas ça qu'on dit. C'est que ça va être pris en compte peut-être à un autre volet, mais là, je vous ramène dans le terrain de la santé et des services sociaux.

2500 **PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

Bien, dans le domaine de la santé et des services sociaux, les préoccupations reliées à la question énergétique et économiques font partie de nos préoccupations de santé et services sociaux. Les impacts favorables ou positifs en regard des questions économiques par exemple, des impacts économiques positifs sont, d'un point de vue santé publique, sont un déterminant de la santé de la population.

2505 Donc si on est rassuré éventuellement sur le fait qu'effectivement, les impacts économiques vont compenser...

2510 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Moi, docteur Lessard, ce que j'aimerais savoir, c'est si vos recommandations sur le bruit, sur la luminosité, sur les compensations psychosociales et tout ce qui gravite autour de ça, est-ce que oui ou non ça rend le projet acceptable à vos yeux, aux yeux de vos collègues et vous?

2515 **PAR M. FRANÇOIS DESBIENS:**

Vous ne mentionnez pas l'élément de sécurité dans la circulation navale qui pourrait amener des accidents et des problèmes de santé et de sécurité aux citoyens.

2520 Vous mentionnez pas les éléments, c'est quoi d'autre, là, les zones d'exclusion par rapport aux trois kilowatts par mètre carré (3 kW/m<sup>2</sup>).

2525 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Je ne les exclus pas non plus. Alors on s'entend bien!

2530 C'est que je voulais pas qu'on parte trop loin au niveau par exemple de la Politique énergétique générale et des gaz à effet de serre généraux.

Je vous ramène sur le territoire, si on veut, grosso modo de l'estuaire du Saint-Laurent et de Lévis et de l'île d'Orléans et des mesures applicables à ce niveau-là.

2535 **PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

Les recommandations qui sont émises, effectivement, sont des recommandations qui nous permettent de porter un regard positif sur éventuellement la décision qui pourrait être prise d'avancer au niveau du projet qui a été soumis. Mais nous restons quand même très préoccupés et incapables à ce moment-ci de porter un jugement plus favorable, compte tenu des éléments d'information qui nous manquent.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

2545           Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2550           Une petite question sur les compensations que vous jugez insuffisantes. Est-ce qu'il y a des choses qui sont non compensables et si oui, lesquelles?

                  Et quel genre de compensations seraient suffisantes?

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

2555           La question de compensations suffisantes, c'est certain qu'il y a une notion relative par rapport à ça. Ça peut être lié entre autres, on peut lier ça à des notions de perception de risque, des notions subjectives, tout dépendant du dérangement que les personnes vont sentir.

2560           Ce qu'on constate d'une part, c'est que l'arrivée de ce projet-là, dans le secteur, va créer un grand dérangement. Ça, je pense que vous avez été à même de le constater depuis le début de la Commission.

2565           Et le fait de dire que les compensations ne sont pas suffisantes, c'est que ça nous apparaît que par rapport à ce grand dérangement là, les compensations qui sont faites ne nous semblent pas assez généreuses. D'où l'idée justement d'accroître ces compensations-là pour rétablir l'équité, si vous voulez, entre les avantages qui vont peut-être plus rayonner à l'échelle régionale par rapport aux inconvénients qui vont être à un niveau local.

2570           Et quand on parle des impacts permanents du projet par rapport au climat sonore, bien, c'est justement, c'est d'aider les gens qui, dans le fond, vont rester sur place et qui vont subir ces inconvénients-là, avoir des outils pour y faire face, soit au niveau justement de réduction à la source du bruit, d'une part, et si c'est nécessaire, ça peut aller jusqu'à certains programmes pour aider par exemple les résidences à être mieux équipées pour justement atténuer les effets du  
2575           bruit dans leur milieu environnant. Ça, c'est un exemple.

                  La question de l'impact visuel, on suggère de regarder la possibilité d'établir un fonds peut-être de compensations au niveau des impacts visuels, parce que, on l'a mentionné tout à l'heure, oui au niveau du terminal, il y a des aménagements qui vont atténuer l'impact, mais il  
2580           reste que l'impact de la jetée et des méthaniers sur le fleuve, présentement il y a pas de compensation.

                  D'où par exemple l'idée de peut-être d'aller du côté vers un fonds qui permettrait de favoriser des aménagements pour améliorer justement, rétablir peut-être l'impact visuel au  
2585           niveau du fleuve.



**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2590 On comprend bien le principe. Je retiens – parce que je veux revenir un peu sur les suites de la question de monsieur Paré – les impacts, il y en a qui sont faibles, il y en a qu'on peut atténuer, et ce qu'on peut pas atténuer, on essaie de le compenser. Et dans ce cas-là, le projet est satisfaisant.

C'est une question de montant à compenser? C'est ce que vous m'avez répondu?

2595 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

J'irais pas jusqu'à dire en termes d'argent. C'est parce qu'il y a un élément qu'il faut prendre en compte, je pense que c'est un projet qui va être...

2600 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

D'argent et de processus sociaux, etc., évidemment.

2605 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Oui, c'est ça, c'est ça. Parce que dans le fond, il faudrait pas qu'à un moment donné, les citoyens qui restent dans le secteur aient l'impression que dans le fond, l'ensemble des retombées économiques, pour faire une image, passe par la conduite du cryogénique qui s'en va à l'extérieur alors qu'eux restent avec les inconvénients.

2610 Il faut que cette équité-là soit rétablie d'une certaine façon.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2615 Bien sûr.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2620 D'accord. Pour revenir, j'ai deux (2) points à continuer.

Mais pour revenir à la question de la place, le forum que le processus offre aux citoyens, quand un organisme, on a déjà entendu monsieur Allard et monsieur Lambert instruire un cas de façon éloquente et convaincante pour beaucoup de monde, par rapport à la compensation des résidences touchées. On a entendu hier monsieur Allard, il est toujours avec nous, donc les citoyens touchés directement par la question viennent avec des exposés assez bien précis et assez élaborés.

2630 Quand un organisme, disons organisme public comme le vôtre, les organismes d'État  
viennent dire que la compensation n'est pas suffisante, la Commission, ça met la Commission,  
on a envie de savoir quelle méthode a été utilisée. Il y a des méthodes qui sont utilisées pour  
évaluer ce genre de chose là, du domaine de l'économie écologique, l'économie de  
l'environnement, on peut faire des études, la volonté de voyager, jusqu'à quel point, payer jusqu'à  
quel point pour bénéficier des avantages d'un lieu, et on peut à la limite quantifier ça  
correctement. Il y a des méthodologies établies et pratiquées dans le domaine.

2635 Alors quand j'ai lu votre mémoire, j'ai dit, bien, alors finalement, la subsidiarité m'impose  
encore plus d'écouter de monsieur Allard et de monsieur Lambert et des citoyens qui élaborent un  
argument assez bien établi, en ce sens-là.

2640 J'aimerais revenir à la question de la sécurité et la question de rayonnement thermique,  
parce que c'est un sujet important en termes d'opportunité d'établir des zones d'exclusion  
proposées.

2645 Alors je vais vous poser la question! Le rayonnement solaire, au mois de juin, est à peu  
près combien de kilowatts par mètre carré? Savez-vous? Je l'ai vu quelque part.

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2650 On est en train de chercher.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2655 **PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

Disons qu'il est plus élevé que celui d'aujourd'hui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2660 Ah oui, ça, c'est sûr! Pour les amateurs du froid, on n'a qu'à s'en donner à cœur joie.

**PAR M. FRANÇOIS DESBIENS:**

2665 C'est un kilowatt par mètre carré (1 kW/m<sup>2</sup>), tableau à l'annexe page 112.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2670 C'est un kilowatt par mètre carré (1 kW/m<sup>2</sup>), autour de ça, oui.

2675 Alors je vais vous poser une question, je fais appel à votre jugement médical ici. Le rayonnement solaire au mois de juin, un kilowatt par mètre carré (1 kW/m<sup>2</sup>), si on a à établir un critère de zone d'exclusion pour des installations industrielles jugées utiles et nécessaires, le débat se fera, est-ce que ça vous paraît raisonnable que les critères d'exclusion pour ce qui est du rayonnement thermique soient un virgule six kilowatt par mètre carré (1,6 kW/m<sup>2</sup>) ou deux ((2 kW/m<sup>2</sup>) ou trois (3 kW/m<sup>2</sup>)?

2680 Pour vous, ça aura un sens d'être combien de fois le rayonnement thermique du soleil au mois de juin? Encore, le diagnostic médical comme vous le pratiquez à tous les jours!

Allez-y docteur Lessard.

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

2685 On fait référence avec le terme ou le critère de trois kilowatts par mètre carré (3 kW/m<sup>2</sup>) à un seuil où il y a une production d'effets irréversibles chez la personne, donc d'abord minimalement au niveau cutané.

2690 C'est un critère, c'est pas un absolu, c'est pas une norme en soi, je pense que c'est quelque chose qui s'établit au fil des années et en fonction des expériences ailleurs dans le monde. Parce qu'on fait référence entre autres dans le mémoire à des positions dans ce sens-là entre autres de la France.

2695 Alors comme dans d'autres dossiers, le bruit, par exemple, au fil des années, les critères par rapport ou les normes qui sont de plus en plus appliquées par rapport à qu'est-ce qui est convenable d'avoir ou d'appliquer comme normes par rapport au bruit, ces normes-là évoluent au fil des années, au fil des connaissances.

2700 Ce que l'on amène dans le document, c'est une référence à une norme, c'est pas un absolu, mais c'est une référence qui nous apparaît à ce moment-ci, compte tenu de l'évolution du dossier ou des connaissances au niveau mondial, appropriée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2705 D'accord. Écoutez, les mises au point que je me suis permis de faire avec vous pour baliser la réception et le rôle que votre mémoire va jouer pour alimenter la réflexion de la Commission, ça m'est imposé par l'envergure du travail que nous avons et la nature donc comment on l'interprète.

2710 Cela dit, on tient à apprécier le rôle que les Départements de santé publique jouent au Québec, et leur implication et participation évidemment est à nous très appréciée.

2715 Alors docteur Lessard, monsieur Arbour, monsieur Lainesse, docteur Desbiens, merci beaucoup.

**PAR M. PHILIPPE LESSARD:**

Merci de votre attention.

2720

---

**SUZANNE ROCHON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2725

J'invite madame Suzanne Rochon s'il vous plaît.

Madame Rochon, bonjour.

2730

**PAR Mme SUZANNE ROCHON:**

Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Alors je vais vous présenter les inquiétudes d'une simple citoyenne qui demeure à plus de huit kilomètres (8 km) du site convoité et qui est membre de l'APPEL.

2735

Mon mémoire s'intitule "Une planète en péril à cause des dollars". Et comme sous-titre, j'ajouterais: Afin d'aider la planète, osons faire face aux problèmes de pollution dans notre cour, parce qu'"À l'heure du loup, une terre dans sa nuit chante et hurle parfois pour qu'un peu de sagesse pacifie ces montagnes de cruauté et nous donne à voir un début d'avenir". C'est de Pierre Morency.

2740

Étant donné que les présentations de mémoires ont traité en profondeur des éléments rassemblés dans le mien, j'ai choisi de me centrer sur l'avant-dernier paragraphe de ma conclusion que j'ai bonifié à la lumière de l'actualité et de la mine d'informations que nous avons ici, n'est-ce pas!

2745

Alors sans étude sérieuse sur les impacts environnementaux de tous les projets de ports méthaniers au Canada, nous sommes aspirés dans un développement anarchique au seul profit des promoteurs qui nous gouvernent.

2750

L'ex-commissaire à l'environnement, Johanne Gélinas, a publiquement déploré cette absence.

2755

De plus en plus, les citoyens s'inquiètent de laisser cette seule et belle planète bleue à des promoteurs avides de dollars, assez richissimes qui la détruisent, comme le démontre Hervé

Kempf avec son livre "Les riches au banc des accusés" dont nous a parlé Louis-Gilles Francoeur dans Le Devoir dernièrement. On l'a aussi entendu hier, je pense.

2760 Depuis la dernière semaine, suite au GIEC, même les candidats à la présidence des États-Unis reconnaissent enfin que le réchauffement climatique est un problème, problème créé par nous les humains.

2765 Étant donné que nous n'avons pas écouté tous ceux qui depuis vingt (20) ans sonnent l'alarme, nous sommes entrés dans ces scénarios critiques qu'on avait prévus. On est donc en état d'urgence et on laisse encore le développement de nos sociétés aux promoteurs sans vue d'ensemble, sans projet de société. On nous laisse à la merci de ces promoteurs, on nous laisse nous débattre pour faire la lumière sur ce qu'ils nous présentent comme étant le Klondike, une situation où c'est le citoyen qui est au service de l'économie.

2770 Heureusement, dans cette population, il y a des gens avertis, même experts, ou tout simplement responsables et soucieux d'une autre richesse, celle de la qualité de vie qui se donne puis doute de certaines affirmations du promoteur. Ils découvrent des études, ils constatent des façons de faire qui sont différentes ailleurs dans le monde et puis, plus ils fouillent le dossier, plus ils se rendent compte que plusieurs dimensions peuvent causer problème, que certaines démonstrations et affirmations du promoteur sont contredites par des experts.

2780 Et le promoteur fait fi de ces études et tente le tout pour le tout pour imposer son projet à la population, même s'il avait affirmé que jamais il ne ferait ça, en déployant des moyens à la hauteur de sa richesse.

On voit le promoteur éblouir plusieurs personnes avec cette pluie de dollars, avec des retombées économiques pour la région. Je passe rapidement sur l'apport des taxes de Rabaska dans le budget de la Ville que monsieur Demers a mis en doute cette semaine.

2785 Quant aux emplois, on nous en promet trente (30), cinquante (50) ou même peut-être soixante-dix (70) à long terme, alors qu'Ubisoft, avec un investissement semblable, espère en créer mille (1000) dans l'industrie de la haute technologie. D'ailleurs on a entendu dernièrement des gens comme monsieur Tardif souhaiter ce type d'industrie pour ce territoire.

2790 Mais tout de même, je ne nie pas qu'il y aura des retombées économiques, mais à quel prix humain, social et environnemental! On voit ce consortium multimilliardaire vouloir sacrifier ce fleuve majestueux, ce territoire de nature encore paisible et ressourçante pour l'être humain. Implanter un tel projet au cœur d'une population de quatre cent cinquante-quatre (454) familles alors qu'on le fait plus ailleurs dans le monde, au risque de mettre des gens en danger.

2795 Comment ne pas être angoissé quand des experts contestent cette zone d'exclusion tellement minime, cette conduite cryogénique si près des gens, quand ils affirment qu'il peut y

avoir danger avec exemples d'accidents à l'appui et que le promoteur fait fi de toutes ces expertises que d'ailleurs d'autres opposants ont si bien présentées!

2800

Tous ces experts seraient des menteurs, ne seraient que des brandisseurs d'épouvantails pour faire peur au monde? On les voit vouloir imposer un projet destructurant pour cette région, un nouveau Bécancour dans le triangle île d'Orléans-Lévis-Beaumont, en face d'un arrondissement historique, à quelques cents mètres d'un village témoin de l'époque seigneuriale avec ses maisons d'inspiration française, dans un secteur de Lévis choisi pour sa qualité d'environnement et aussi à la porte d'entrée de la Capitale nationale, en fait dans une région reconnue pour ses importantes retombées touristiques, comme on vous l'a présenté ces derniers jours.

2805

2810

Ils veulent polluer Lévis en augmentant les GES de façon importante, ça aussi, on l'a abondamment démontré, et même tout le Québec en tentant le coup de force de nous faire croire que remplacer l'hydroélectricité par du gaz naturel serait gagnant pour nous.

2815

Si encore ça aidait la planète, mais non. Il n'y aurait même pas de gains tangibles pour contrer le réchauffement climatique de notre planète, selon leurs propres analyses, et je réfère à un graphique présenté dans la première partie des audiences.

2820

Alors vraiment, comment prendre une décision aussi importante sans études sur les impacts globaux d'implantation des huit (8) projets de ports méthaniers au Canada? Si avec ces études, on arrivait à la conclusion qu'on peut avoir des ports méthaniers sans compromettre le bien-être de la planète, soit. Mais alors, pourrait-on au moins étudier le meilleur site d'implantation!

2825

Encore dernièrement, sur les ondes de Radio-Canada, Marie-Andrée Brassard apportait les propos d'écologistes affirmant que:

2830

"Le problème est que les agences réglementaires gouvernementales n'ont pas toute l'expertise nécessaire pour évaluer ces projets."

Alors là, je suis déconcertée. Le gros bon sens nous dicte que c'est là toute une bonne raison pour ne pas les implanter en plein cœur de la population, quatre cent cinquante-quatre (454) familles.

2835

Roger Lemelin écrivait en mai 1973, alors qu'il se prononçait sur le projet Champigny d'Hydro-Québec qui voulait créer un barrage et inonder la rivière Jacques-Cartier au nom des besoins énergétiques incontournables d'Hydro-Québec et face à une demande en croissance:

2840

"Il s'agit de savoir s'il est sage d'éteindre lentement la lumière dans les cœurs des hommes, au nom du progrès et des néons. On peut trouver d'autres moyens de prévoir nos besoins d'énergie, on n'en trouverait pas pour ressusciter une âme morte."

Pour toutes ces raisons, je recommande que ce projet n'ait pas lieu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2845 D'accord. Madame Rochon, je vais faire un aveu, je m'attendais, j'ai fait des paris qui va être le premier citoyen ou la première citoyenne qui va évoquer Roger Lemelin par rapport au projet d'Hydro-Québec.

**PAR Mme SUZANNE ROCHON:**

2850

Voilà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2855

Alors quelque part quelqu'un a gagné un pari, et c'est vous!

Merci beaucoup pour cette prestation. C'est très clair, vos préoccupations le sont aussi.

Monsieur Paré.

2860

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

2865 Moi, ce qui m'intéresse beaucoup dans votre intervention, c'est de dire que vous habitez à huit kilomètres (8 km) du site en question, donc d'une certaine manière, vous êtes à une certaine distance de la dynamique particulière de ceux qui se sentent directement concernés.

2870 Malgré tout, vous épousez dans une large mesure leur diagnostic. J'aimerais vous demander, mises à part peut-être les considérations d'ordre plus général sur l'état de l'environnement dans la planète ou les enjeux énergétiques, qu'est-ce qui fait que ce site-là, pour vous qui n'y habitez pas mais qui sans doute le connaissez bien, se prête pas à un projet comme celui-là?

Si je vous demandais de mettre en relief les deux (2) ou trois (3) considérations les plus importantes?

2875

**PAR Mme SUZANNE ROCHON:**

2880 Les considérations les plus importantes, d'abord c'est un secteur que je fréquente régulièrement parce que j'y connais beaucoup de gens, alors je suis à même de constater les angoisses que ça cause chez eux.

Quand on parle au niveau planétaire, huit kilomètres (8 km), c'est pas tellement loin, alors je me sens concernée aussi par localement. Je pense qu'il y a un problème au niveau local, on a

2885 un problème aux niveaux régional, provincial, puis on a un problème au niveau planétaire. On a toutes ces dimensions-là dans ce projet-là.

2890 Le niveau de sécurité, le niveau où les gens, où les risques d'accidents semblent quand même assez banalisés par le promoteur, malgré des avis contraires, malgré des expertises, je trouve que ça, ça fait partie des choses qui m'inquiètent.

2895 Au niveau social, il y a des grosses chances que cet environnement, que ce territoire change de vocation. Les gens qui l'habitent ne sont pas faits – quand ils achetaient des terrains, ceux que je connais, ne se sont pas fait dire qu'ils achetaient un terrain en zone industrialo-portuaire. Alors c'est tout un changement, c'est un choix de qualité et de vie puis là, on vient de se faire jouer tout un tour.

2900 Quand on choisit de rester ici, moi-même je suis pas native de Lévis, je suis native de Montréal, et j'ai choisi une région pour sa qualité d'environnement.

2905 De voir un Bécancour, à un moment donné se retrouver du jour au lendemain dans un site industrialo-portuaire, bien, c'est tout un changement de vie, c'est tout un changement au niveau d'une autre richesse; on parle beaucoup de la richesse des dollars, mais je crois que la richesse de la qualité de vie, la richesse de la santé, c'est encore plus important.

2905 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Merci madame.

2910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Waaub.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2915 Vous avez mentionné qu'éventuellement, il y a des lieux meilleurs, avez-vous une idée si vous connaissez le fleuve Saint-Laurent, est-ce que sur le fleuve Saint-Laurent, est-ce que c'est possible ou à votre avis, c'est irrémédiable, qu'on va retrouver le même genre de contraintes et d'opposition?

2920 **PAR Mme SUZANNE ROCHON:**

2925 Bien, à ce sujet-là, je suis vraiment pas une experte, je suis vraiment une simple citoyenne, moi, je viens du milieu de la pédagogie, alors j'ai pas de connaissance pour dire ça doit avoir lieu à tel ou tel endroit.



Sauf que je me dis qu'avant de prendre des décisions, celui-là le mettre là, celui-là on pourrait le mettre là, on pourrait en avoir deux (2), on pourrait en avoir trois (3), on pourrait en avoir cinq (5), on pourrait en avoir huit (8) même, il me semble qu'on devrait étudier ça globalement.

2930

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Une dernière question, madame Rochon!

2935

Vous avez évoqué quatre cent quelques résidences, c'est dans un rayon de combien au pourtour du site?

**PAR Mme SUZANNE ROCHON:**

2940

Quatre cents (400) résidences, il me semble que c'est dans le rayon de deux kilomètres (2 km).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2945

Deux kilomètres (2 km), c'est ça, d'accord. Merci, c'est comme ça que vous avez le décompte.

Merci beaucoup madame Rochon, très apprécié.

2950

**PAR Mme SUZANNE ROCHON:**

Je voulais juste ajouter dans ma réponse à monsieur Waaub, c'est qu'aussi, quand on entend des écologistes dire que les agences réglementaires gouvernementales n'ont pas toute l'expertise nécessaire pour évaluer ces projets, d'emblée je les mets pas où il y a du monde, en attendant au moins qu'on développe nos expertises. Il y a sûrement des lieux plus éloignés de la population qui seraient préférables.

2955

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2960

Votre conclusion est très raisonnable, à la lumière de ce que disent certains écologistes, mais j'aimerais quand même partager avec l'auditoire le fait qu'on a une fonction publique qui fait l'envie du monde en termes de leurs compétences, et l'absence de politisation, et on travaille tout le temps avec des experts gouvernementaux côté provincial comme fédéral, et l'opinion exprimée par certains écologistes, je dirais, porte ombrage de façon excessive par rapport à la qualité professionnelle de la fonction publique des deux (2) paliers de gouvernements.

2965

Alors c'est juste une idée que je partage avec vous.

**PAR Mme SUZANNE ROCHON:**

2970

Je ne doute pas de la qualité professionnelle, je ne dis pas que ces gens sont incompétents, mais il semble qu'il y a un consensus comme quoi il manquerait une certaine expertise, étant donné qu'ici, on l'a pas.

2975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, très bien. Merci madame Rochon, merci beaucoup.

**PAR Mme SUZANNE ROCHON:**

2980

Merci à vous.

2985

---

**MARIO FORTIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2990

Monsieur Mario Fortier s'il vous plaît.

Monsieur Fortier.

**PAR M. MARIO FORTIER:**

2995

Bonjour messieurs.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, point b, deuxième ligne, "... Saint-Nicolas")**

3000

J'ai pas eu de réponse...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3005

Excusez-moi, monsieur Fortier! La différence entre la troisième question et la première était quoi?

**PAR M. MARIO FORTIER:**

3010 Il y a deux (2) aspects. Un, c'est qu'on décharge le GNL à Cacouna et on le transporte par gazoduc et deux, on se rend jusqu'à Beaumont et là, on fait le projet qui est prévu actuellement. Je voulais savoir la différence de coûts entre les deux (2).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3015 Donc ce sont deux (2) options et non pas trois (3), parce que vous avez dit trois (3), d'accord.

**PAR M. MARIO FORTIER:**

3020 Deux (2). Ah, j'ai dit trois (3)?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3025 J'ai mal entendu alors.

**PAR M. MARIO FORTIER:**

3030 Excusez. C'est deux (2).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, ça va.

3035 **PAR M. MARIO FORTIER:**

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, premier paragraphe, "Mon sentiment...")**

**FIN DE LA LECTURE**

3040 Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3045 C'est la Commission qui vous remercie, monsieur Fortier.

Monsieur Paré.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

3050

Oui, je voulais, partant de ce que vous qualifiez vous-même de nœud du problème, la confiance, j'en prends bonne note, mais en même temps, est-ce que la confiance en soi, à l'égard d'un projet ou d'un promoteur, est l'unique raison ou la raison principale de contestation d'un projet ou si c'est pas d'abord et avant tout le point de départ d'un cheminement pour essayer d'en savoir plus, et ce qui nous conduit entre autres choses au processus auquel vous participez aujourd'hui?

3055

**PAR M. MARIO FORTIER:**

3060

Bien, si on parle d'en savoir plus, je pense que depuis le début, les gens de Rabat-Joie ont fait un effort considérable pour en savoir plus. Je dirais pas que si la confiance était là, j'aurais la perception que c'est pas un produit qui a ses dangers, que le projet est plus acceptable, puis là, je parle de la population qui l'habite, le danger du fleuve qui sont des obstacles, à mon point de vue, l'important.

3065

Mais quand la manière, à partir du premier moment, nous coupe les jambes, les gens de Rabaska, monsieur Jean Simard, nous a avoué que le maire de Beaumont avait annoncé le projet prématurément. Il y a eu toute une série de responsables de Rabaska qui se sont succédé après.

3070

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Simard étant?

3075

**PAR M. MARIO FORTIER:**

Le premier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3080

Identifiez ses fonctions.

**PAR M. MARIO FORTIER:**

3085

Il était vice-président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3090

De Gaz Métro.

**PAR M. MARIO FORTIER:**

C'est ça. Donc même au niveau de la municipalité, ça a été la même chose.

3095 Il y a eu une résolution, la résolution dont je parlais dans mon mémoire qui a été préparée en catimini par le maire a été lue en public; le conseil municipal était prêt à l'adopter. Il y a eu contestation des gens du secteur qui étaient présents, elle a été modifiée. La version modifiée a été adoptée, mais après, la première version lue en public est complètement disparue de la circulation.

3100 Et quand on entendait notre maire, comme je vous l'ai dit tantôt, dire je suis ni pour ni contre, mais qu'on voyait dans les journaux qu'il attendait les études, puis il en salivait, bien!

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

3105 D'accord, merci monsieur Fortier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3110 Juste une remarque par rapport aux partisans du projet, monsieur Fortier. C'est vrai qu'il y a des groupes qui sont venus présenter une opinion, et c'est tout à fait légitime et normal, et l'exercice démocratique présuppose effectivement des positionnements de cette nature-là, et le processus a pour but, non seulement de statuer sur le projet, etc., mais aussi de façon indirecte de créer un contexte d'éventuels rapprochements ou de rapprochements souhaités. Alors je  
3115 reviendrai à ça tout à l'heure.

Mais il y a aussi des citoyens, en tant que citoyens, on a reçu la présentation orale de monsieur de Repentigny, un travailleur qui travaille à Ultramar, mais indirectement, pas salarié, et qui est venu nous rappeler certains faits économiques; il nous a rappelé que la présence de  
3120 Daishowa au centre-ville de Québec, etc., n'était pas nécessairement rattachée à un groupe d'intérêt avec l'appât du lucre, etc., etc. Alors il y avait quand même certaines, vous allez convenir qu'il y a des citoyens individuellement, de bonne foi, honnêtes qui sont venus présenter une opinion favorable au projet.

3125 Mais j'aimerais vous poser une question par rapport au processus qui nous engage actuellement depuis quelques semaines. Est-ce qu'indirectement, ça vous a été utile de voir certaines choses dans une autre lumière ou relativiser certaines choses, etc.? Ou de ce côté-là, le processus n'était que l'agora ou l'aréna pour confirmer des positions déjà préétablies mais qui ne bougent pas?

3130 Comme vous êtes attentif à des processus comme ça, je l'ai décelé chez vous, je me permets de poser la question.

**PAR M. MARIO FORTIER:**

3135

Bon, j'ai été interrogé le soir de la première rencontre à Québec par madame Brassard de Radio-Canada, j'ai publiquement affirmé ma confiance dans la Commission, je la maintiens.

3140

J'ai appris pendant la Commission certaines choses, oui, ça, c'est évident, puis je suis même impressionné par le travail que vous faites. Sauf que mon opinion n'a pas changé à certains points de vue.

3145

J'ai quand même le sentiment encore qu'il y a une espèce d'urgence, puis je vais utiliser un mot québécois, de se garrocher dans ce genre de mine d'or qui est peut-être devenu obligatoire par la négligence passée face au pétrole. Par exemple, il y a la recherche d'autres sources d'énergie. Puis on voit la même chose dans l'éolien.

3150

Les dangers m'apparaissent pas moins importants maintenant qu'ils m'apparaissaient au début de la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

3155

**PAR M. MARIO FORTIER:**

Ces choses-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3160

C'est une réponse claire et très utile à recevoir aussi.

Merci beaucoup monsieur Fortier pour votre contribution, très apprécié.

3165

**PAR M. MARIO FORTIER:**

Bienvenue.

3170

---

**ÉQUIPEMENTS EBM**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3175

J'invite Équipements EBM, monsieur Denis Montambeault s'il vous plaît.

**PAR M. DENIS MONTAMBEAULT:**

Bonjour.

3180

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Montambeault. On vous écoute.

3185

**PAR M. DENIS MONTAMBEAULT:**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**FIN DE LA LECTURE**

3190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Montambeault, c'est clair.

3195

Monsieur Paré.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

3200

Je voulais vous demander, monsieur Montambeault, brièvement, de nous dire un peu votre expérience, quand vous dites j'ai grandi dans le milieu d'intervention d'urgence des raffineries. Voulez-vous dire que votre activité professionnelle a comporté, vous avez été associé à certaines expériences et vous avez un certain vécu à ce niveau-là?

3205

**PAR M. DENIS MONTAMBEAULT:**

Oui, en fait, mon expertise, je l'ai acquise dans le milieu des raffineries. Mon expertise, je l'ai acquise aussi dû à une étude du rapport Brander-Smith en 1989 qui faisait suite au déversement d'Exxon Valdez en Alaska, donc l'étude démontrait que le Canada était pas prêt à intervenir, n'avait pas les ressources nécessaires pour une intervention en hydrocarbure.

3210

C'est de là qu'une compagnie s'est créée, donc c'est les pétrolières qui se sont mises ensemble pour créer une compagnie pour donner de la formation avoir les outils et les équipements nécessaires pour intervenir et en même temps, bien, pour aider à la récupération, que tout se fasse selon les normes environnementales.

3215

Donc c'est de là que j'ai pris mon expertise.

3220 Puis le seul gros déversement que je suis allé dans les dix (10) dernières années, c'est l'Exxon Valdez, puis les autres, je suis allé à travers le monde pour prendre de l'expérience et de l'expertise pour être capable de bien gérer et de bien analyser un site sur un déversement.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

3225 Quand vous parlez de l'Exxon Valdez, est-ce que voulez dire par là, entre autres, que des accidents qui arrivent, y compris les plus spectaculaires, on a pris des leçons pour l'avenir?

**PAR M. DENIS MONTAMBEAULT:**

3230 Oui, parce qu'il faut dire qu'il y a dix (10) ans ou vingt (20) ans, les solutions ou des façons de faire, il en existait pas ou très peu.

Donc malheureusement, le cas d'Exxon Valdez a aidé à mieux se préparer, à mieux se mettre en place, à trouver des systèmes pour améliorer.

3235 Puis aussi donner de la formation à des gens qui naviguent, à des gens qui ont à manipuler les produits, que ce soit à terre ou sur mer.

Donc tout ça a permis à développer des richesses qu'on a aujourd'hui qui améliorent la protection de l'environnement.

3240

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Merci monsieur.

3245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Montambeault, très apprécié.

3250

---

**LISE LACHANCE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3255 Alors dernière intervention pour la séance, madame Lise Lachance.

Madame Lachance.



**PAR LISE LACHANCE:**

3260

Bonjour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3265

On vous écoute.

**PAR LISE LACHANCE:**

3270

Moi, c'est ça, je suis pas une spécialiste ou n'importe quoi, je suis une citoyenne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas une condition requise.

3275

**PAR LISE LACHANCE:**

OK. Alors je suis une citoyenne qui est concernée. Je fais partie de l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis, l'APPEL.

3280

Ça, c'est le site, tout le monde l'a reconnu, c'est sûr.

Donc un site unique au monde, choisi pour y construire un port méthanier à la porte d'entrée...

3285

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Voulez-vous parler plus proche du micro, madame Lachance!

**PAR LISE LACHANCE:**

3290

Un site unique au monde, choisi pour y construire un port méthanier à la porte d'entrée maritime de Québec en face de l'île d'Orléans et entre les deux (2) croches du fleuve!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe, "Nous considérons...")**

3295

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, troisième paragraphe fin, "... sain")**

Donc ça, c'est le même site. Ça, j'avais mis celle-là, c'est parce qu'il y a souvent de brume dans cette place-là en particulier.

3300

La vision de la Ville...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste avant! Quand vous dites sans les tours, de quelles tours il s'agit?

3305

**PAR LISE LACHANCE:**

OK, regardez, là, on voit les tours d'Hydro-Québec et après ça, c'est ça, on les voit plus.

3310

Là, je vais vous parler un peu de la vision de la Ville de Lévis en 2004!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, "6 octobre 2004")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3 fin)**

3315

Après ça, le territoire agricole de notre région a été préservé au fil des ans. Au début des années quatre-vingt, il y avait eu un projet de GNL qui voulait s'implanter à Lévis, au site de la pointe de la Martinière, et le projet avait été rejeté par les résidents et protégé par la CPTAQ et abandonné par le promoteur, au grand plaisir des résidents.

3320

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4 milieu, "Tout au long des années")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4 fin)**

3325

Permanents. Là, il me manque un petit mot, donc c'est permanent. Ceci devrait soulever des questions, est-ce le meilleur usage du territoire?

3330

Et j'ai regardé juste un petit peu ailleurs. À l'Hôtel-Dieu de Lévis, sur la carte, ça fait vraiment tout petit, il y a cinquante-sept (57) employés-cadres, des employés à temps complet sept cent cinquante-sept (757), des employés temps partiel régulier quatre cent quatre-vingt-huit (488), temps partiel occasionnel cinq cent quinze (515), des médecins omnipraticiens et spécialistes deux cent neuf (209) et des médecins associés et conseils, cinquante-cinq (55). Pour un petit coin, je l'ai sur la carte que je vous ai donnée.

3335

Et aux Caisses Desjardins, là, je ferai pas toute la nomenclature, mais le 200, des Commandeurs, c'est mille deux cents (1200) employés; le 95, des Commandeurs, neuf cents (900). Le 50, des Commandeurs, en tout cas, c'est comme ça, là. Disons qu'il y a plus un gros ratio d'employés.

3340

Ici, la communication de l'information à la population! Moi, au début, ce qui a fait que je me suis informée, c'est que quand il y avait eu le projet de GNL à la Martinière, il y avait une étude d'impact, c'est le numéro 4 du BAPE, c'était à son tout début, et quand ils parlaient de la Martinière, ils disaient qu'ils avaient simulé, pour le GNL, et ils disaient qu'ils avaient fait l'étude, eux autres, c'était à l'exact endroit précis du site. C'était pas n'importe où, et la conclusion de

3345 cette analyse est que s'il y avait un accident, on peut assumer la perte d'un des réservoirs, lequel avec épanchement de gaz naturel liquéfié sur l'eau et effectivement, la possibilité d'un nuage de vapeur qui va jusqu'à quatre virgule trois kilomètres (4,3 km).

Ça fait que c'est à partir de là, parce que je suis là-dedans, ça fait que je me suis informée et j'ai essayé, et disons que c'est difficile d'avoir des réponses.

On a été au Conseil municipal de Lévis régulièrement, on demandait la même chose, on voulait avoir de l'information, disons, on voulait être informé des risques avant.

3355 Ça fait que donc ici, moi ici, j'ai envoyé une lettre, bien, je l'ai déposée au Conseil municipal le 21 mars 2006, et je me basais sur une référence du BAPE, les commissaires du BAPE, OK, le gazoduc de Bécancour.

Ça fait que donc, eux autres, leurs conclusions, ils disaient que:

3360 "Il est essentiel à cet égard que la population puisse prendre connaissance des risques potentiels liés à l'implantation d'un gazoduc dans son milieu et recevoir l'assurance qu'elle est protégée de ces risques par des mesures appropriées. La Commission est d'avis qu'à l'avenir, une évaluation de risque exhaustive comprenant un plan de mesures d'urgence et un scénario d'intervention minute par minute soit réalisée antérieurement à l'examen d'un projet et soit exigée dans l'étude d'impact."

Ça, c'était en 2004.

3370 Et après ça, j'ai récidivé! Le 18 septembre, cette fois-là, je m'étais basée sur une étude du BAPE encore et là, c'était sur les réservoirs, l'ajout de réservoirs à Montréal-Est.

Ça fait que donc ici, il y avait deux (2) avis que j'ai cités, c'était l'avis numéro 16:

3375 "La Commission est d'avis qu'il est essentiel que la population reçoive l'assurance qu'elle est raisonnablement protégée des risques que représente le projet de Canterm Terminaux Canadiens par des mesures appropriées. Une évaluation des risques exhaustive comprenant un plan des mesures d'urgence et un scénario d'intervention minute par minute devrait être effectuée dès maintenant et soumis à la population touchée et aux autorités concernées."

3380 L'avis 17:

3385 "La Commission est d'avis que le gouvernement du Québec devrait établir des critères en vue d'orienter les décisions des autorités municipales quant à l'élaboration de normes de sécurité pour l'aménagement du territoire au regard d'installations comportant des risques pour la sécurité des personnes."

3390 Ça fait que, bien là, j'ai reçu une lettre de la Ville de Lévis. C'est ça, ils trouvent que, ils me félicitent de m'intéresser à la sécurité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est bien mérité!

3395 **PAR LISE LACHANCE:**

J'ai fait des efforts. J'essaie de me renseigner. C'est ça.

3400 Mais la réponse, c'est qu'on va le savoir six (6) mois avant. C'est marqué ici:

3405 "Rabaska, suivant les termes et conditions de la première convention entre la Ville de Lévis et Rabaska, en date du 6 juillet 2006, et qu'un plan final des mesures d'urgence soit déposé au moins six (6) mois avant la mise d'ingénierie finale du projet. En effet, il est important que le plan des mesures d'urgence qui s'appliquerait le cas échéant à Rabaska prenne en considération l'ensemble des considérations formulées par le BAPE et intégrées dans le décret gouvernemental qui autorisera éventuellement la mise en œuvre du projet."

Ça fait que pour faire une histoire courte, bien, je le sais pas toujours!

3410 Là, moi ici, j'ai mis!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, troisième paragraphe, "... aux besoins essentiels")**

3415 C'était pour ça ma question à la Ville de Lévis, si c'était essentiel. Je l'ai posé, j'attends la réponse.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, troisième paragraphe, "aux besoins essentiels...")**

3420 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin troisième picot, "économique")**

Je vais vous sauter le reste, vous êtes sûrement plus au courant que moi!

3425 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, "Justification du projet")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, "Justification du projet", fin première ligne, "... pour qui")**

3430 Nous autres, disons notre petite minorité de l'est, on a comme pas un gros poids, parce que disons, OK, pendant que le Conseil de ville et les autorités, il y a la gare Joffre à l'autre bout

de la ville, la Ville a présenté un mémoire pour préserver les citoyens contre le bruit de la gare Joffre et moi, je me demandais si les citoyens de l'est, on va avoir droit aux mêmes considérations et à préserver aussi notre droit de pas avoir de bruit.

3435           Parce que présentement, la zone où on reste, il y a même pas de camions qui passent là.

          Puis il y a une autre chose aussi que je voulais vous mentionner - est-ce que j'ai encore du temps? Vite, je vais me dépêcher!

3440           Regardez, justement dans le principe du développement durable, c'est qu'à la Martinière, on en a déjà parlé, il y a déjà eu un projet de GNL, et même si le projet a pas eu lieu, il y a des familles qui ont vendu ou ont été expropriées, je sais pas exactement, mais disons, il y avait une ancienne maison qui était devenue, nous autres, ça s'appelait après ça la maison Irving, parce que ça avait été acheté par Irving, et c'est ça, et il y avait une autre maison, elle était construite  
3445 sur un terrain justement qui avait été aussi – ça, je peux pas vous parler par exemple au niveau légal comment ça s'est passé, mais la maison avait été défaire, puis elle avait été entreposée, puis elle devait se faire rebâtir ailleurs. Elle n'a jamais été rebâtie. Et c'est ça.

          Puis il y a aussi disons au Parc Forillon, eux autres ont eu beaucoup d'expropriations et  
3450 après ça, ça a pas été tout à fait favorable.

          À Mirabel, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3455           D'accord.

**PAR LISE LACHANCE:**

3460           OK! Ça fait qu'il y a la charte!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7 début)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, deuxième picot fin, "... de la personne")**

3465           Qui accorde:

          "Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens."

3470           **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, troisième picot)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin cinquième picot)**

3475 De Beaumont et nous autres, on a les règlements contre le bruit et tout ça. Et la question  
ici, elle a été formulée conjointement avec Jocelyne Leclerc, parce qu'on a beaucoup discuté et  
tout ça.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, deuxième paragraphe, "À quoi...")**

3480 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, deuxième paragraphe fin, "... maintenant")**

3485 Et une petite remarque ici! Moi, ce que je considère, c'est un site unique au monde, c'est  
de toute beauté, et disons, pour transférer ça en zone municipale dans laquelle on permettrait là  
plusieurs usages qu'on pourrait qualifier, je dirais quasiment d'indésirables, tous les usages qu'on  
veut pas ailleurs sur le territoire, ça, pour ma part, c'est non merci!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7 milieu, "Aujourd'hui...")**

3490 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, avant-dernier paragraphe, "... en blanc")**

Tant que je saurai pas les risques, les conséquences et tout ça, et j'ai pas le goût de jouer  
à la roulette russe non plus!

Et je termine avec un proverbe:

3495 "Cette terre ne nous a pas été laissée en héritage, nous l'empruntons à nos arrière-petits-  
enfants."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3500 Merci beaucoup madame Lachance.

**PAR LISE LACHANCE:**

3505 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3510 C'est assez clair. Évidemment, si vous avez lu les rapports des différentes commissions  
du BAPE, il y a probablement une continuité, et c'est clair que les analyses de la Commission  
tiendraient compte de tous les éléments qui sont apportés à l'attention de la Commission lors de  
l'audience, y compris votre contribution également.

**PAR LISE LACHANCE:**

3515

Est-ce que je pourrais faire une petite demande? J'ai déjà fait une question, c'est un point, disons que ça, c'est pas scientifique, c'est du savoir local.

3520

C'est sur les vents, les vents et la visibilité, parce que là, les études ont été faites, la visibilité a été prise à l'aéroport de Québec. C'est peut-être à vingt kilomètres (20 km). Et les vents, OK, regardez, les vents ont été pris, la pointe qui avance vis-à-vis la Davie Shipbuilding, et le terminal serait à l'autre bout.

3525

Donc il est comme en entonnoir, vis-à-vis le vent qui arrive du fleuve.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est quoi la question, vous avez envoyé une question à la Commission?

3530

**PAR LISE LACHANCE:**

C'est ça, mais j'apprécierais, si vous pouviez avoir cette étude-là. Moi, j'ai demandé, bien disons, j'ai répété une question qui avait été demandée, ça avait été demandé, les relevés horaires.

3535

Parce qu'avec les relevés horaires, on peut savoir quand c'est le vent ou la visibilité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3540

D'accord. On va regarder la question que vous avez posée et on va regarder si on a reçu la réponse.

**PAR LISE LACHANCE:**

3545

OK. Parce qu'il y a vraiment une problématique hivernale vis-à-vis cet endroit-là, parce que la route, quand elle ferme, c'est à la route de la Martinière et Beaumont. C'est juste vis-à-vis la jetée projetée.

Je vous remercie.

3550

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Lachance.

3555

\_\_\_\_\_

**DROIT DE RECTIFICATION  
PROMOTEUR**

3560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite monsieur Glenn Kelly à apporter les correctifs nécessaires pour ce qui est de la correction, la rectification des faits, et j'en ai deux (2) autres après.

3565 Bonsoir monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3570 Bonsoir monsieur Samak, messieurs les Commissaires. Concernant le mémoire de l'APPEL rédigé et présenté par monsieur Levasseur, nous allons apporter des correctifs par écrit, mais j'aimerais en soulever un.

3575 Concernant les requêtes ou les deux (2) requêtes qui sont en Cour, ça a été soulevé qu'il y en avait deux (2) en Cour, il y en a une requête, donc pas deux (2). Il y en a peut-être une autre mais on n'est pas au courant.

3580 Rabaska est la défenderesse, et monsieur Levasseur parlait d'advenant un changement de zonage. La requête comme telle visait à l'origine où les défenderesses étaient Rabaska et la Ville de Lévis, et la requête visait à faire déclarer que le projet n'était pas conforme au Règlement de zonage 234 de la Ville de Lévis et le Règlement 523 de la Municipalité de Beaumont.

3585 Le Règlement 523 a été enlevé dans les deux (2) ou trois (3) amendements qu'il y a eus. Je voulais juste dire que c'est Rabaska qui est la défenderesse. La Ville de Lévis était défenderesse et je crois qu'elle a été enlevée comme défenderesse suite aux différents amendements.

Donc il y a pas deux (2) requêtes, il y en a une à notre connaissance, et nous sommes défenderesse.

3590 Et la requête reconnaît ou demande que la Cour déclare qu'on n'est pas conforme au zonage, mais c'est pas basé sur un changement de zonage.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3595 Compris.



**PAR M. GLENN KELLY:**

3600 Le mémoire de madame Michèle Roy et monsieur Ralph Nocon, nous allons apporter des  
rectificatifs sur certains détails techniques sur le Czantoria, sur ce que monsieur Richard Clarke a  
dit ou pas dit, etc.

3605 Le mémoire de la Santé publique, nous aimerions avoir l'opportunité de le lire  
complètement, mais j'aimerais apporter un correctif assez important aux paroles de monsieur  
Lainesse concernant les marges d'erreur.

3610 Je vais aller revérifier les transcripts, mais ça l'a été répondu en audience, lorsque  
monsieur Pitblado était présent, et nous avons une présentation de DNV qu'on avait annoncée à  
la Commission, on n'a jamais eu le temps de la faire, et donc, compte tenu qu'on peut déposer  
d'autres informations d'ici le 25 février, nous allons le faire.

3615 Mais monsieur Lainesse disait que cette question n'avait pas été répondue, on a répondu  
en audience. D'ailleurs le 11 décembre à minuit sur la liste de suivis que le ministère de la Santé  
et Services sociaux a élaborée, cette question-là n'était plus là.

Sur la prétention que le trois kilomètres par mètre carré (3 km/m<sup>2</sup>) est utilisé en France  
pour établir des zones d'exclusion, c'est faux. Il n'y a pas de zone d'exclusion établie, ça fait déjà  
état d'une question et d'une réponse qu'on a soumises à la Commission.

3620 Concernant le mémoire de madame Suzanne Rochon, HydrogenAL, c'est de l'hydrogène  
et non pas du gaz naturel ou du GNL qui était en cause, certainement pas du GNL. Il y en a pas  
à Bécancour.

3625 Nous allons déposer, si tel n'est pas le cas, mais le nombre de résidences à l'intérieur  
d'un rayon de deux kilomètres (2 km), ce n'est pas quatre cents (400) résidences. Nous avons  
déposé pour un point cinq (1,5 km), donc nous allons amener un correctif à cet égard.

3630 Et je sais pas si c'est un correctif ou un rectificatif, mais il semble, et souvent on entend  
qu'il y a un consensus qu'il y a un manque d'expertise, et c'est des citations, je crois, prises hors  
contexte de monsieur Waaub qui, si je me rappelle bien, avait posé une question à laquelle il a  
eu une réponse. Je sais pas si c'est Rabaska qui doit amener un correctif ou un rectificatif, mais  
ça revient souvent, surtout dans les reportages de madame Brassard, il serait bien qu'on remette  
les pendules à l'heure concernant ça.

3635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Et monsieur Waaub d'ailleurs ne cesse de me rappeler ses mots!

**PAR M. GLENN KELLY:**

3640

OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3645

D'accord.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3650

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3655

Merci beaucoup monsieur Kelly.

---

**LOUISE MARANDA**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3660

Madame Louise Maranda. Et moi et la salle, on va avoir le côté factuel de la correction. Allez-y, on vous écoute.

**PAR Mme LOUISE MARANDA:**

3665

Pour une fois que j'avais vraiment un vrai fait à corriger, bien, monsieur Kelly vient de le faire. Donc il y a pas de requête actuellement de la part de la Municipalité de Beaumont.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3670

Ah mais ça, c'est absolument extraordinaire!

**PAR Mme LOUISE MARANDA:**

3675

Bien, c'est un fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3680

On a des témoins même! Merci.

---

**JACQUES CÔTÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3685

Monsieur Jacques Côté s'il vous plaît.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

3690

Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3695

Monsieur Côté, bonsoir.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

3700

C'est à propos du participant de EBM. Monsieur disait que c'était un connaisseur pour le système de la pollution. J'y crois, parce que je connais cette compagnie, en n'étant plus dans la Garde côtière, mais la seule chose que je peux dire, qu'entre le contrôle et la récupération en hydrocarbure et le GNL, on a un monde. Même la Garde côtière a un chemin à faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3705

Mais monsieur Montambeault n'a pas dit qu'il est expert en matière de contrôle de fuite de GNL.

**PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

3710

Non, j'ai pas dit qu'il était expert, qu'il avait des connaissances.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3715

D'accord, très bien, merci. Alors on a mérité une pause pour aller manger, alors bon appétit et on se revoit à dix-neuf heures (19 h), merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 6 FÉVRIER 2007 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3720

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.